



CATANAGroup

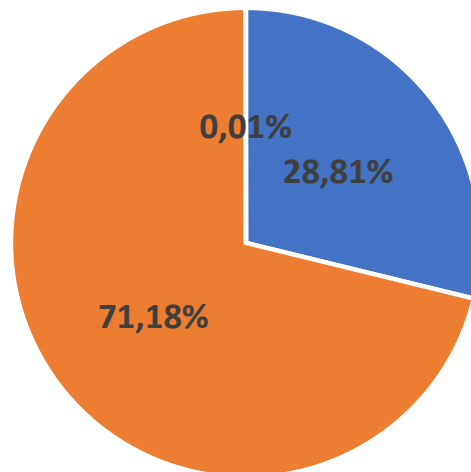
credit photos Istion

**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL
2020 / 2021**



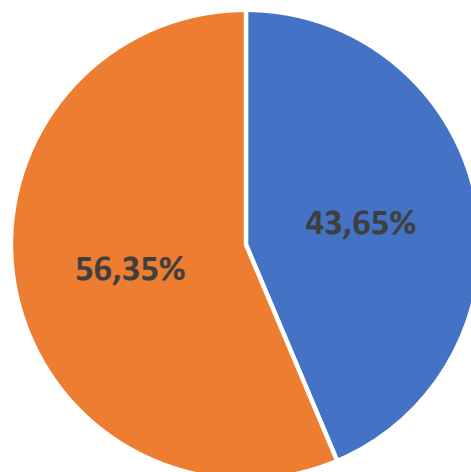
CATANA group

Répartition du capital (*)



■ Famille Poncin ■ Public ■ Autocontrôle

Répartition des droits de votes



■ Famille Poncin ■ Public ■

CATANA Group

Nom de la société : **CATANA GROUP**
Place de cotation : **Euronext Paris**
Compartiment : **Eurolist compartiment C**
Code ISIN : **FR0010193052**
Dénomination : **CATG**
Nombre de titres : **30 706 178**



CATANA³roup




CATANA
CATAMARANS

CATANA Group



CATANA Group

Usine de Canet en Roussillon (66)



CATANA Group

Menuiserie de Rivesaltes (66)



CATANA Group

Usine HACO à El Haouaria (Tunisie)

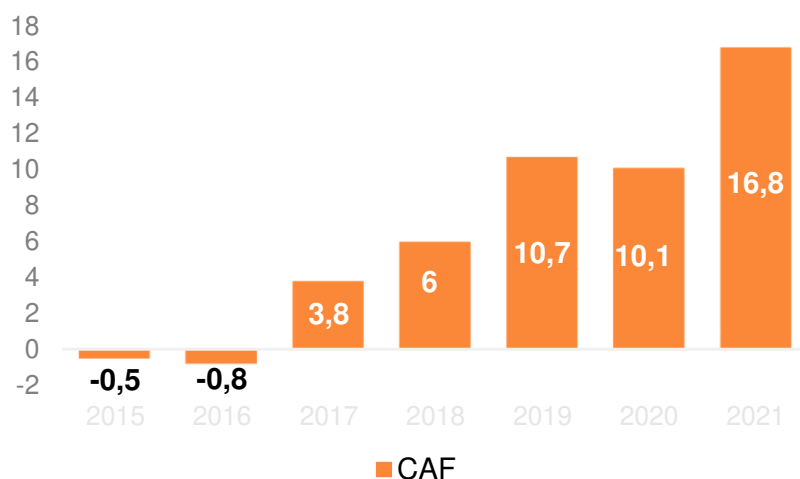


CATANAgroup

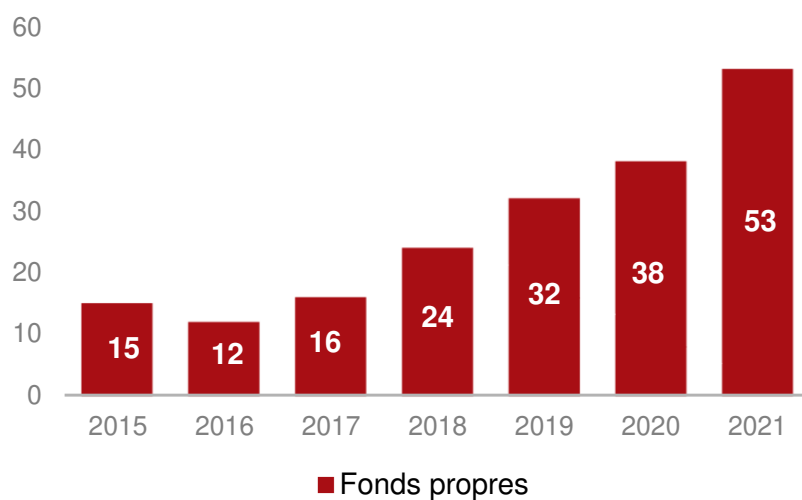
Port Pin Rolland – Saint Mandrier (83)



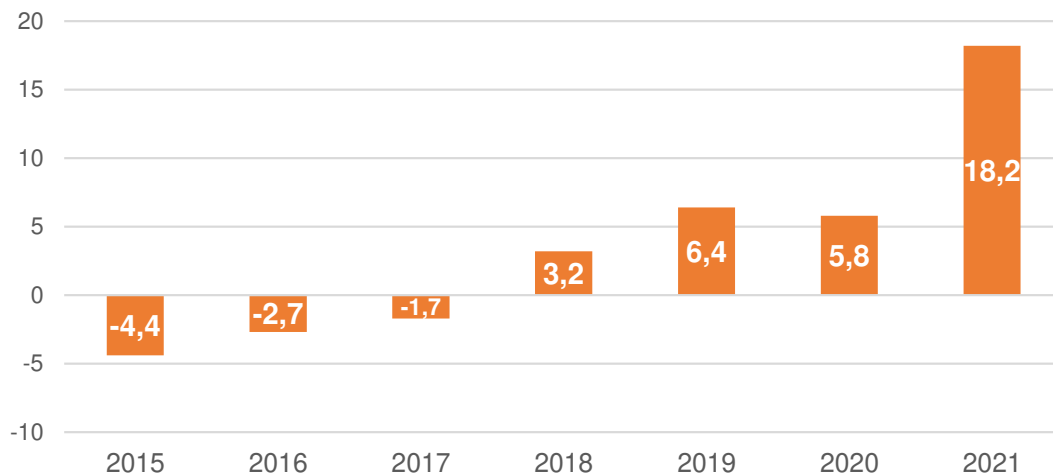
Capacité d'Autofinancement (M€)



Fonds propres (M€)



Endettement net (-) / Trésorerie nette (+)



CATANA Group



Port Pin-Rolland SAS



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020 - 2021

SA CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 15 353 089 Euros
Siège social : Zone Technique du Port – 66140 CANET EN ROUSSILLON
390 406 320 RCS PERPIGNAN – APE : 3011 Z

Exercice social : du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
1 L'activité de CATANA GROUP et de son groupe.....	7
2 Facteurs de risque.....	20
3 Affectation du résultat.....	29
4 Informations sur la Société et son capital.....	30
5 Procédures de contrôle et informations comptables et financières	35
6 Mandats	38
7 Rapport sur le gouvernement d'entreprise	39
COMPTES CONSOLIDES CATANA GROUP AU 31 AOUT 2021.....	58
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	119
COMPTES SOCIAUX CATANA GROUP AU 31 AOUT 2021.....	126
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	152
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	158
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	162

Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du code de commerce

Afin de faciliter la lecture du présent document, les tables de concordance ci-après permettent d'identifier, dans le présent rapport financier annuel, les informations devant figurer au sein du rapport de gestion.

N°	Éléments requis	Pages
1.	Comptes annuels	123
2.	Comptes consolidés	56
3.	Rapport de gestion	Cf. table de concordance ci-dessous du rapport de gestion
4.	Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	160
5.	Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	110 et 150

N°	Éléments requis		§
1	Situation et activité du groupe		
1.1	Situation de la société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	Articles L. 225-100-1, I., 1° , L. 232-1, II , L. 233-6 et L. 233-26 du code de commerce	1.1.1
1.2	Indicateurs clefs de performance de nature financière	Article L. 225-100-1, I., 2°	1.1.2.1
1.3	Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et du groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	Article L. 225-100-1, I., 2°	1.1.8 1.1.9
1.4	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	Articles L. 232-1, II , et L. 233-26 du code de commerce	1.2.4
1.5	Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	Article L. 233-13 du code de commerce	4.2
1.6	Succursales existantes	Article L. 232-1, II du code de commerce	1.2.8
1.7	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	Article L. 233-6 al. 1 du Code de commerce	1.1.4
1.8	Aliénations de participations croisées	Articles L. 233-29 , L. 233-30 et R. 233-19 du code de commerce	4.8
1.9	Évolution prévisible de la situation de la société et du groupe et perspectives d'avenir	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du code de commerce	1.2.5
1.10	Activités en matière de recherche et de développement	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du code de commerce	1.2.7
1.11	Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices	Article R. 225-102 du code de commerce	1.2.12

N°	Éléments requis		§
1.12	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	Article D. 441-6 du code de commerce	1.2.10
1.13	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes	Articles L. 511-6 et R. 511-2-1-3 du code monétaire et financier	1.2.9
2	Contrôle interne et gestion des risques		
2.1	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	Article L. 225-100-1, I., 3° du code de commerce	2
2.2	Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	Article L. 22-10-35, 1° du code de commerce	2.2.5
2.3	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, par la société et par le groupe, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	Article L. 22-10-35, 2° du code de commerce	5.4
2.4	Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers	Article L. 225-100-1, 4° du code de commerce	2.3
2.5	Dispositif anti-corruption	Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 »	N/A
2.6	Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre effective	Article L. 225-102-4 du code de commerce	N/A
3	Rapport sur le gouvernement d'entreprise		
	Informations sur les rémunérations		
3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	Article L. 22-10-8, I., alinéa 2 du code de commerce	7.3.1
3.2	Rémunérations et avantages de toute natures versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	Article L. 22-10-9, I., 1° du code de commerce	7.3.3
3.3	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Article L. 22-10-9, I., 2° du code de commerce	7.3.1 (iii)
3.4	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	Article L. 22-10-9, I., 3° du code de commerce	Sans objet
3.5	Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	Article L. 22-10-9, I., 4° du code de commerce	Sans objet
3.6	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce	Article L. 22-10-9, I., 5° du code de commerce	Sans objet
3.7	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la société	Article L. 22-10-9, I., 6° du code de commerce	7.3.2
3.8	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne des salariés de la société	Article L. 22-10-9, I., 7° du code de commerce	7.3.2

N°	Éléments requis		§
	et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents		
3.9	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	Article L. 22-10-9, I., 8° du code de commerce	7.3.1 (i)
3.10	Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 du code de commerce	Article L. 22-10-9, I., 9° du code de commerce	7.3.3
3.11	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	Article L. 22-10-9, I., 10° du code de commerce	7.3.1 (vii)
3.12	Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du code de commerce (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du conseil d'administration)	Article L. 22-10-9, I., 11° du code de commerce	Sans objet
3.13	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	Article L. 225-185 du code de commerce	7.3.4.3
3.14	Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	Articles L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du code de commerce	7.3.4.4
	Informations sur la gouvernance		
3.15	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	Article L. 225-37-4, 1° du code de commerce	7.1
3.16	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	Article L. 225-37-4, 2° du code de commerce	7.4
3.17	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentations de capital	Article L. 225-37-4, 3° du code de commerce	7.6
3.18	Modalités d'exercice de la direction générale	Article L. 225-37-4, 4° du code de commerce	7.2
3.19	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	Article L. 22-10-10, 1° du code de commerce	7.7
3.20	Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil	Article L. 22-10-10, 2° du code de commerce	7.1
3.21	Eventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général	Article L. 22-10-10, 3° du code de commerce	7.2
3.22	Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain »	Article L. 22-10-10, 4° du code de commerce	7.7.1
3.23	Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale	Article L. 22-10-10, 5° du code de commerce	7.8
3.24	Procédure d'évaluation des conventions courantes - Mise en œuvre	Article L. 22-10-10, 6° du code de commerce	7.5
3.25	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange : structure du capital de la société ;	Article L. 22-10-11 du code de commerce	7.9

N°	Eléments requis		§
	<p>restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 ; participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ;</p> <p>liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci - mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ;</p> <p>accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;</p> <p>règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société ;</p> <p>pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions ;</p> <p>accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts ;</p> <p>accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.</p>		
3.26	Observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice		N/A
4	Actionariat et capital		
4.1	Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils	Article L. 233-13 du code de commerce	4
4.2	Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	Article L. 225-211 du code de commerce	4.4
4.3	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée)	Article L. 225-102 , alinéa 1 du code de commerce	4.5
4.4	Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	Articles R. 228-90 et R. 228-91 du code de commerce	4.9
4.5	Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	Article L. 621-18-2 du code monétaire et financier	4.10
4.6	Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	Article 243 bis du code général des impôts	3.3
5	Autres informations		
5.1	Informations fiscales complémentaires	Articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts	3.4
5.2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	Article L. 464-2 du code de commerce	1.2.11

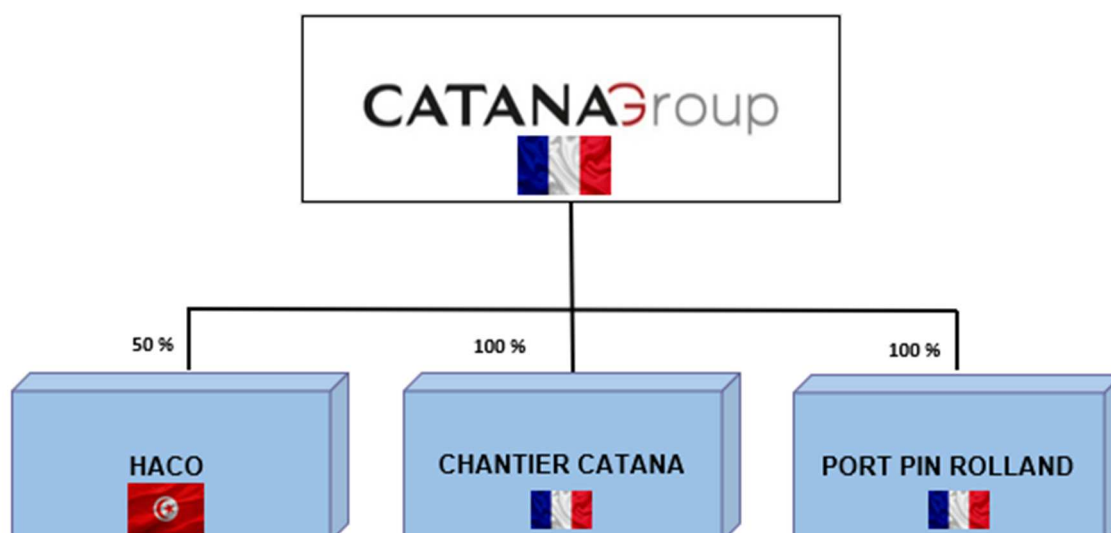
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, pour vous inviter à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé, clos le 31 août 2021 et sur toutes questions accessoires.

Nous avons établi un seul rapport de gestion en vue de vous exposer dans un premier temps les comptes et l'activité du groupe consolidé (le « Groupe »), et dans un deuxième temps les comptes de la seule société CATANA GROUP (« CATANA GROUP » ou la « Société »).

1 L'ACTIVITE DE CATANA GROUP ET DE SON GROUPE



1.1 L'activité de l'ensemble du Groupe

Le Groupe est composé des sociétés suivantes :

- La SA CATANA GROUP : société consolidante,

- La **SAS CHANTIER CATANA** : détenue à 100,00 % par CATANA GROUP en intégration globale,
- La **SAS PORT PIN ROLLAND** : détenue à 99,70 % par CATANA GROUP en intégration globale,
- La **SARL HACO** (Tunisie) : détenue à 50,00 % par CATANA GROUP en intégration globale.

1.1.1 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière des entreprises consolidées

1.1.1.1 Activité

Totalement recentré sur le marché des catamarans depuis 2013 avec sa marque élitiste CATANA, le Groupe a souhaité accentuer sa présence sur ce marché très dynamique, symbole des nouveaux modes de consommation des clients du nautisme qui, outre le plaisir de naviguer, souhaitent de plus en plus bénéficier de grands volumes d'habitabilité, de confort et de sécurité.

En élargissant son offre produit avec les modèles « BALI », CATANA GROUP a parfaitement répondu à ces nouvelles attentes avec un concept unique et innovant (open space, nombreux espaces de vie, large autonomie en eau et en carburant, ventilations naturelles performantes etc...).

Parti avec deux modèles en 2014/2015 (BALI 4.3 et BALI 4.5), le Groupe a, pas à pas, étoffé sa gamme avec le développement de nouveaux modèles au cours des exercices suivants, ce qui lui a permis d'enregistrer une croissance moyenne de 47% jusqu'à 2019.

L'arrivée brutale de la crise sanitaire COVID-19 en mars 2020, avec ses confinements et les restrictions associées, a violemment touché le secteur sur l'exercice 2019/2020, les constructeurs étant pendant de longues semaines amenés à fermer leurs usines mais aussi incapables de livrer les bateaux déjà construits.

Pendant cette période, CATANA GROUP s'est attaché d'une part à adapter ses organisations pour reprendre au plus vite les productions dans le nouveau cadre sanitaire et d'autre part à accélérer le développement de nouveaux modèles pour attaquer cette période délicate avec l'offre produit la plus récente possible.

Fort d'un excellent premier semestre 2019/2020, puis de la bonne résistance de son carnet de commandes malgré le contexte, CATANA GROUP est tout de même parvenu à afficher un exercice croissant (6% globalement et 10% sur les seules ventes de bateaux neufs), performance à contrecourant de beaucoup d'acteurs du marché.

Sans surprise, l'exercice 2020/2021 a de nouveau été marqué par de nombreuses incertitudes générées par les vagues épidémiques, ainsi que l'annulation de la quasi-totalité des salons nautiques français et internationaux.

Dans ce contexte, le Groupe a multiplié les actions commerciales ciblées et privatives, fort d'une gamme BALI de plus en plus complète et essentiellement composée de nouveautés.

Traduisant cette dynamique, **les ventes de bateaux neufs affichent ainsi une croissance de 26% et représentent 93% du chiffre d'affaires global du Groupe.**

Amorcé en 2014, le succès des BALI a changé CATANA GROUP, qui est passé en 7 ans d'un acteur de niche au statut de troisième constructeur mondial de catamarans.

Ainsi, depuis son lancement, plus de 700 BALI ont pu être livrés sur toutes les mers du globe, permettant à un public de plus en plus large de découvrir et d'apprécier les innovations propres à cette marque, venant ainsi valider la stratégie R&D du Groupe. Ce parcours aboutit à un ancrage désormais très solide de la marque dans la hiérarchie mondiale du marché des multicoques.

Le tableau ci-après traduit cette trajectoire :

Evolution des ventes de bateaux neufs depuis le développement de la gamme BALI

	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
CA bateaux neufs	94 M€	75 M€	67 M€	40 M€	30 M€	21 M€	14 M€
Nombre de BALI vendus	180	144	142	89	65	45	15
CA Groupe	101 M€	82 M€	77 M€	54 M€	43 M€	34 M€	37 M€
% Neufs / CA Groupe	93 %	90 %	87 %	74 %	71 %	62 %	38 %

Par ailleurs, dans une année complexe marquée par les confinements, les activités du pôle SERVICES de la filiale PORT PIN ROLLAND (manutention, entretien, réparation et construction de plateformes destinées aux professionnels du « *day charter* ») ont affiché une très belle dynamique avec une activité en croissance de 16% par rapport à 2020.

1.1.1.2 Résultats

Dans un contexte encore très largement impacté par la crise sanitaire du COVID-19, CATANA GROUP parvient à conserver une trajectoire de croissance grâce à la dynamique innovante « BALI » dont la gamme, de plus en plus complète, est essentiellement composée de nouveautés.

Cette conquête, traduite depuis plusieurs années par des taux de croissance supérieurs au marché, est une nouvelle fois confirmée cette année avec une croissance globale de 23%.

Réalisée dans un très bon contexte de productivité, cette forte croissance permet à CATANA GROUP d'afficher un résultat opérationnel en croissance de 222%, s'établissant à 14 M€ contre 6.3 M€ en 2019/2020.

Le résultat financier est globalement à l'équilibre.

Conformément aux règles comptables en présence de déficits reportables, et compte tenu des perspectives prévisionnelles bénéficiaires du Groupe, CATANA GROUP a de nouveau comptabilisé un impôt différé actif supplémentaire. Le rapport entre la charge d'impôt exigible de l'exercice et ce produit net d'impôt différé génère ainsi un produit d'impôt de 0.7 M€.

Le résultat net de l'ensemble consolidé affiche une croissance de 265% et ressort ainsi positif de 14.6 M€ contre 5.5 M€ en 2019-2020 tandis que le résultat net « part du groupe » suit cette tendance en s'établissant à 14.1 M€ contre 5.2 M€ en 2019-2020.

1.1.1.3 Bilan et trésorerie

Cette forte performance de rentabilité permet à CATANA GROUP de disposer d'une capacité d'autofinancement de 16.8 M€ contre 10.1 M€ en 2019-2020 soit une croissance de 65%.

Ainsi, et après une variation du besoin en fonds de roulement positive de 1.8 M€, le flux de trésorerie lié à l'activité double et ressort positif de 18.6 M€ contre un flux positif de 9.3 M€ en 2019/2020.

Poursuivant ses efforts de développement, essentiellement matérialisés par des sorties intensives de nouveaux modèles, le flux de trésorerie lié aux investissements est négatif de 5.8 M€ contre 8.7 M€ en 2019/2020.

Après avoir eu recours en 2019/2020 aux prêts garantis par l'Etat (PGE) pour un montant de 19 M€, le Groupe n'a pas eu recours cette année à de nouveaux emprunts. Ainsi, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est donc essentiellement composé de remboursement d'emprunts et ressort donc négatif de 2.1 M€ étant précisé que le Groupe a fait le choix d'amortir sur 5 ans les PGE.

Totalement portée par les performances d'exploitation du Groupe, la variation annuelle de trésorerie de CATANA GROUP ressort ainsi positive de 10.7 M€ portant la trésorerie du Groupe à 45.5 M€.

CATANA GROUP triple sa position de trésorerie nette positive et voit celle-ci s'établir à + 18.1 M€ (45.5 M€ de trésorerie face à 27.4 M€ de dettes financières) contre 5.8 M€ en 2019-2020.

Le maintien d'une trésorerie nette significativement positive, contribuant à plus d'un tiers à des capitaux propres solides (52.9 M€ pour l'ensemble consolidé et 50.3 M€ pour la part du Groupe) confirme la robustesse de la structure financière du Groupe.

1.1.2 Situation et activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé

1.1.2.1 Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	31/08/2021	31/08/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	101 771	82 628
Achats consommés	(43 739)	(36 062)
Charges de personnel	(11 402)	(9 819)
Charges externes	(29 501)	(27 221)
Impôts et taxes	(956)	(1 116)
Dotations / Reprises amortissements	(4 748)	(4141)
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	259	(254)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	2 675	2 671
Autres produits et charges opérationnels courants	(319)	132
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	14 039	6 818
Autres produits et charges opérationnels	(71)	(39)
RESULTAT OPERATIONNEL	13 968	6 780
Coût de l'endettement financier	(259)	(102)
Autres produits et charges financiers	232	127
RESULTAT FINANCIER	(27)	25
Produit/Charge d'impôt	678	(797)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	14 619	6 008
Part des minoritaires	487	327
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	14 132	5 682

1.1.2.2 Bilan (en milliers d'euros)

Le bilan du Groupe se présente comme suit :

	2020 / 2021	2019 / 2020
Actifs non courants	32 072	28 370
Actifs courants	81 983	70 334
Actifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0
Capitaux propres (hors intérêts minoritaires)	50 298	35 900
Passif non courants	20 536	26 617
Passif courants	40 552	33 992
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0
TOTAL du bilan	114 055	98 704

Les actifs non courants 2020/2021 se décomposent comme suit :

- Immobilisations incorporelles pour 2 497 K€ (frais de développements, concessions) et corporelles pour 22 278 K€ (constructions, matériel) soit un total de 24 775 K€,
- Autres actifs non courants pour 85 K€,
- Des actifs d'impôt différés pour 7 118 K€,
- L'écart d'acquisition HACO pour 93 K€.

Le Groupe pense pouvoir imputer sur le résultat fiscal groupe des trois exercices à venir, la somme de 25 992 K€. En activant le déficit qu'il est probable de pouvoir imputer sur l'exercice à venir au taux de 27,375 % (26.5% d'impôt sur les sociétés et 3.3% de contribution complémentaire) , et le solde, qui sera imputé sur l'exercice suivant, au taux de 25,825 % (25% d'impôt sur les sociétés et 3.3% de contribution supplémentaire), conformément aux taux votés, l'actif d'impôt différé s'élève à 6 977 K€.

Compte tenu des prévisions bénéficiaires du Groupe pour les exercices à venir, le Groupe a été conduit à activer de nouveau de l'impôt au titre des pertes fiscales des exercices antérieurs. Ainsi, au 31 août 2021, l'impôt différé actif net passe à 7 118 K€ contre 4 596 K€ en 2019/2020. Il correspond à l'imputation probable du déficit sur le bénéfice fiscal groupe des deux exercices à venir, sur la base des prévisionnels établis par la Direction, considération faite de la crise sanitaire actuelle.

Compte tenu de cette imputation, il n'y a donc plus de déficits non activés.

Concernant le suivi des valeurs des actifs, un test de valeur des écarts d'acquisition est effectué chaque année au niveau de chacune des unités génératrices de trésorerie affectées à chacune des filiales.

Les actifs courants totalisent 81 983 K€, dont 22 923 K€ de stock, 9 406 K€ de créances clients, 4 072 K€ d'autres actifs courants et 45 582 K€ de trésorerie, contre un total d'actifs courants de 70 334 K€ au 31 août 2020.

Les fonds propres « part du groupe » passent de 35 900 K€ au 31 août 2020 à 50 298 K€ au 31 août 2021 essentiellement du fait du résultat positif de l'exercice (14 132 K€).

Les dettes s'élèvent à 61 088 K€ et sont constituées de 27 435 K€ d'emprunts et dettes financières, de 33 409 K€ de passifs courants, de 86 K€ de provisions long terme, de 158 K€ de passifs non courants.

1.1.2.3 Informations sectorielles

Le Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

Les résultats par secteurs d'activité, pour les exercices clos en 2020 et 2021 sont détaillés ci-après :

	31/08/2021				31/08/2020			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total	136 907	5 741	-40 878	101 771	96 482	4 943	-18 796	82 628
<i>Dont chiffre d'affaires avec les tiers</i>	96 947	4 824		101 771	78 481	4 147		82 628
<i>Dont chiffre d'affaires intersecteurs</i>	39 834	1 044		40 878	18 001	795		18 796
Résultat opérationnel des activités	13 338	630		13 968	6 510	270		6 780
Valeur globale des actifs sectoriels	97 657	9 280		106 937	85 022	9 086		94 108
Valeur globale des passifs sectoriels	29 309	3 241		32 550	27 815	3 803		31 619
Investissements	6 095	99		6 194	8 715	217		8 932
Dotations aux amortissements	4 231	517		4 748	3 646	495		4 141
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie	79			79	167	5		172

1.1.3 Activités et résultats des filiales

1.1.3.1 Bateaux

- **CHANTIER CATANA**

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2020 / 2021	2019 / 2020
Chiffre d'affaires	104 986	78 246
Résultat d'exploitation	12 434	6 143
Résultat financier	21	- 73
Résultat exceptionnel	-18	93
Résultat net	10 501	5 468

Le chiffre d'affaires enregistre une très bonne croissance liée en grande partie à la poursuite du succès de la gamme BALI qui a bénéficié de plus cette année de l'apport du nouveau BALI 4.6 ainsi que du BALI CATSPACE. Cette croissance, associée à une nette amélioration de la productivité, génère un quasi doublement des résultats de l'entreprise.

- **HACO**

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2020 / 2021	2019 / 2020
Chiffre d'affaires	20 310	11 243
Résultat d'exploitation	980	680
Résultat financier	27	-8
Résultat exceptionnel		
Résultat net	969	672

Depuis la mise en production des BALI CATSPACE et du BALI 4.2, la société HACO facture des bateaux complets alors que jusque-là, HACO ne facturait essentiellement que des forfaits de main d'œuvre. Ce changement de processus rend ainsi peu comparable l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute. Cela étant précisé, après une année 2019/2020 fortement pénalisée par la crise sanitaire, HACO a de nouveau pu faire croître son activité en produisant près de 70 bateaux contre une cinquantaine un an plus tôt. Impactée plusieurs fois par des foyers épidémiques, HACO voit cependant son résultat progresser de 25%.

1.1.3.2 Services

▪ SAS PORT PIN ROLLAND

Concession PORT PIN ROLLAND à Saint Mandrier (VAR) : environ 400 places à flots et 500 places de stockage à terre offrant tous les services d'un port : stationnement, réparation et carénage, manutention.

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2020 / 2021	2019 / 2020
Chiffre d'affaires	24 335	15 428
Résultat d'exploitation	1 151	544
Résultat financier	-7	-1
Résultat exceptionnel	70	23
Résultat net	872	402

Les activités de la filiale PORT PIN ROLLAND s'inscrivent toujours dans une très bonne dynamique avec une part prépondérante des activités « chantiers » (manutention, entretien, réparation, construction de plateformes destinées aux professionnels du « day charter ») et une très bonne activité de négoce. Dans ce cadre, le résultat net double cette année.

1.1.4 Prises de participations

Néant

1.1.5 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

1.1.5.1 Au niveau du Groupe

Privé de salons nautiques pendant 18 mois en raison de la crise sanitaire, CATANA GROUP a pu faire une rentrée en force à l'occasion des premiers salons de la saison 2021/2022, à Cannes tout d'abord où l'ensemble de ses modèles a pu être proposé, puis à Gênes, La Rochelle, Barcelone et Annapolis pour ne citer qu'eux.

A l'aube de sa huitième année, la marque BALI et son concept innovant et disruptif bénéficient aujourd'hui d'une réputation sans faille, devenue incontournable dans le segment des catamarans de croisière.

Fort de sa stratégie de développement de nouveaux modèles, intensifiée pendant la crise sanitaire, ces salons permettent ainsi à CATANA GROUP de montrer une gamme BALI cohérente, principalement constituée de modèles récents, n'ayant pour la plupart jamais été présentés au grand public :

- **Le BALI CATSPACE**, avec des volumes uniques et seul bateau de 40 pieds à proposer un flybridge ;
- **Le BALI 4.2**, remplaçant du BALI 4.3, propose une porte d'accès direct au cockpit avant aménagé, ce qu'aucun bateau de cette taille n'offrait auparavant ;
- **Le BALI 4.6**, tout comme les BALI 4.8 et BALI 5.4, offre absolument toutes les innovations du concept BALI avec des volumes exceptionnels.

Enfin, dans les prochaines semaines, le Groupe présentera au Salon de Düsseldorf son nouveau BALI 4.4 avant de présenter quelques mois plus tard le nouveau modèle de la marque CATANA, l'Ocean Class.

Avec cette force de frappe, et un marché nettement mieux orienté, CATANA GROUP a connu au cours des derniers mois une accélération majeure de ses ventes et dispose aujourd'hui d'un carnet de commandes exceptionnel, synonyme de forte croissance pour l'exercice en cours et le suivant.

A fin décembre, celui-ci s'établit ainsi à 401 M€ pour 676 bateaux et se répartit comme suit :

- 153 M€ pour l'exercice en cours 2021/2022 ;
- 183 M€ pour l'exercice 2022/2023 ;
- 65 M€ pour l'exercice 2023/2024

Ce carnet de commandes ouvre ainsi la voie à un exercice 2021/2022 en croissance de 60% dans les ventes de bateaux neufs.

Le niveau de commandes déjà atteint sur l'exercice suivant 2022/2023 laisse aussi augurer un autre exercice en très forte croissance.

Cette dynamique va logiquement être accompagnée d'une accélération majeure des cadences de production.

Avec trois usines de production dont le potentiel a été largement augmenté au cours des trois dernières années avec des campagnes d'investissements soutenues, le Groupe aura donc pour principale mission d'augmenter significativement les effectifs pour faire face à ces cadences. Rien que sur le territoire français, l'accroissement des productions génèrera la création de près de 150 emplois nouveaux.

Outre ce recrutement qui s'annonce difficile, une attention particulière sera portée aux contrats passés par le Groupe pour l'approvisionnement des matières premières et composants nécessaires à sa production, compte tenu des tensions qui subsistent sur bon nombre de filières d'approvisionnement.

Si on ne peut écarter le risque que les difficultés de recrutement et surtout d'approvisionnements puissent altérer la capacité de CATANA GROUP à atteindre tous ses objectifs de production, le Groupe

est d'ores et déjà assuré de réaliser en 2021/2022 une croissance historique ainsi qu'une forte augmentation de sa profitabilité, fort d'un carnet de commandes actuel de 153 M€ pour cet exercice.

1.1.5.2 Au niveau de chaque filiale

▪ CHANTIER CATANA

La croissance annoncée, tant sur le plan de l'activité que de la rentabilité, sera principalement enregistrée par cette filiale qui commercialise tous les modèles de la gamme CATANA et BALI.

▪ HACO

Après avoir lancé le BALI CATSPACE en 2020, puis le BALI 4.2 en 2021, les chaînes de fabrication mixtes de cette usine tunisienne, connaîtront une forte hausse de l'activité, grâce au succès sans précédent de ces deux modèles.

▪ PORT PIN ROLLAND

Comme d'habitude, l'activité de PORT PIN ROLLAND restera soutenue et rentable.

1.1.6 Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

1.1.7 Activités en matière de recherche et développement

Le Groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication.

Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires, etc.) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

1.1.8 Informations environnementales

Le Groupe, comme tout constructeur nautique, est de plus en plus confronté à la problématique du respect des normes environnementales, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère.

En effet, la pratique du contact sur moule ouvert à la température ambiante, la plus propice aux émissions de styrène, reste de très loin la plus pratiquée dans le nautisme.

Pour la fabrication de ses coques, ponts et petites pièces polyester, la maîtrise depuis 15 ans de la technologie injection dite de RTM « moule fermé » ainsi que le recours à l’infusion permettent au Groupe de maîtriser plus efficacement les risques environnementaux.

Par ailleurs, le Groupe est également préoccupé du traitement des nombreux déchets générés par son activité.

Ainsi, procède-t-il au tri de ses déchets directement sur les postes de travail et dispose de partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l’enlèvement et la destruction de ses déchets.

La protection de l’environnement est également de plus en plus présente dans la conception même des bateaux du Groupe qui sont désormais équipés de filtres endotoxines issus de technologies médicales (évitant ainsi l’usage de bouteilles plastiques) et bientôt d’une bio génératrice unique au monde, traitant tous les effluents du bord et permettant de rejeter à la mer un liquide totalement neutre pour l’environnement.

1.1.9 Informations sociales

1.1.9.1 Effectif du Groupe en 2020-2021

Au cours de l’exercice 2020-2021, l’effectif **moyen** du Groupe, calculé selon le code de la Sécurité Sociale et qui ne comprend donc pas les intérimaires, se décompose de la façon suivante :

	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019
Cadres	30	31	30
Agents de maîtrise	35	36	36
Employés et ouvriers	431	416	439
TOTAL	496	483	505

Effectif par type de contrat au 31 août 2021 :

	CDI	CDD	Intérim	Total
Cadres	27	-	-	27
Agents de maîtrise	35	2	-	37
Employés et ouvriers	267	181	70	518
TOTAL	329	183	70	582

1.1.9.2 Recours à la main d’œuvre extérieure en 2020/2021

Le Groupe a eu recours à de la main d’œuvre extérieure intérimaire pour un montant de 3 197 K€ (pour CHANTIER CATANA) contre 4 757 K€ en 2020 pour l’ensemble du Groupe.

1.1.9.3 Représentation du personnel

Les sociétés suivantes disposent d’une représentation de personnel :

- **CHANTIER CATANA**

Comité Social et Economique (CSE) et Commission Santé Sécurité et Condition de Travail (CSSCT)

▪ **PORT PIN ROLLAND**

Comité Social et Economique (CSE) et Commission Santé Sécurité et Condition de Travail (CSSCT)

1.1.9.4 Intéressement et participation

CHANTIER CATANA dispose d'un accord de participation.

1.1.9.5 Négociation annuelle des salaires

En matière de rémunération, chaque entreprise négocie annuellement avec les représentants du personnel.

1.1.9.6 Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel de Formation (DIF). Afin de permettre la mobilisation des droits acquis au titre du droit individuel à la formation, le titulaire du CPF doit procéder à l'inscription de son montant des droits acquis au titre du DIF sur son compte avant le 30 juin 2021.

1.2 L'activité de la société CATANA GROUP

1.2.1 Analyse des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément à son rôle de holding financière, le chiffre d'affaires a été essentiellement constitué de la rémunération de ses mandats de Présidente de ses filiales CHANTIER CATANA et PORT PIN ROLLAND.

Par ailleurs, au cours de l'exercice écoulé, la société CHANTIER CATANA a versé un dividende de 0.5 M€ à CATANA GROUP.

1.2.2 Indicateurs clés de performance

Les informations relatives à la Société ne diffèrent pas de celles relatives au Groupe.

1.2.3 Situation et activité de CATANA GROUP durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires s'établit à 317 K€ contre 523 K€ en 2019-2020. Il est désormais essentiellement composé de la rémunération de ses mandats de Présidente de ses filiales pour 300 K€, des commissions pour 17 K€.

Les frais généraux externes nets de transferts de charges totalisent 689 K€ contre 556 K€ au 31 août 2020 en hausse de 133 K€.

Après les transferts de personnel réalisés au cours de l'exercice précédent, les frais de personnel ne concernent désormais plus que la fonction du Président Directeur Général et totalisent 143 K€.

Le résultat d'exploitation est négatif de 543 K€ contre un résultat d'exploitation négatif de 441 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 526 K€ composé essentiellement de la distribution de dividendes de la part de la SAS CHANTIER CATANA (500 K€), le reste correspondant à la rémunération des comptes courant avec les filiales.

Le résultat exceptionnel est positif de 72 K€.

Le poste impôt fait ressortir un produit de 239 K€ principalement impacté par le Crédit d'Impôt Recherche pour 64 K€, un produit net d'IS et d'intégration fiscale (175 K€).

Le résultat net de l'exercice est positif de 293 K€ contre 704 K€ positif pour l'exercice précédent.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 mars 2021, il a été procédé à une augmentation de capital de 96 000 € par la création de 192 000 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été réalisée par l'incorporation d'une réserve spécialement constituée dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2019.

Après cette augmentation de capital, le capital de CATANA GROUP est ainsi constitué de 30 706 178 actions d'une valeur nominale de 0.50 € soit un capital social de 15 353 089 €.

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante (en milliers d'euros) :

Capitaux propres au 31/08/2020	42 679
Résultat de l'exercice	293
Amortissements dérogatoires	4
Capitaux propres au 31/08/2021	42 976

1.2.4 Evènements important intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

1.2.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

A l'exception de la rémunération du Président Directeur Général, la Société n'a pas de personnel. Seuls les mandats de Présidente exercés au sein de ses filiales CHANTIER CATANA et PORT PIN ROLLAND feront l'objet d'une facturation.

1.2.6 Informations environnementales

Les informations relatives à la Société ne diffèrent pas de celles relatives au Groupe.

1.2.7 Activités de recherche et développement

Les comptes présentés ne comportent aucune dépense ou charge relevant de ces rubriques.

1.2.8 Succursales

La Société dispose des deux établissements suivants :

Type	Adresse
Siège – Etablissement principal	Zone technique le port, 66140 Canet-en-Roussillon
Etablissement secondaire	Port Pin Rolland 83430 Saint Mandrier-sur-Mer

1.2.9 Prêts inter-entreprises

La Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

1.2.10 Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, la Société doit indiquer la décomposition, conformément aux tableaux établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de ses fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Nous informons que sur les postes clients et fournisseurs, et particulièrement sur les factures non réglées à la date de clôture, il n'existe aucune facture dont le terme est échu.

Aucun retard n'a été constaté sur ces postes au cours de l'exercice.

1.2.11 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

La Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464-2, I, al.5 du Code du commerce.

1.2.12 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 31.08.2021	Exercice 31.08.2020	Exercice 31.08.2019	Exercice 31.08.2018	Exercice 31.08.2017
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	15 353 089	15 257 089	15 257 089	15 257 089	14 629 676,50
- Nombre d'actions ordinaires	30 706 178	30 514 178	30 514 178	30 514 178	29 259 353
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	317 486	523 355	1 396 842	3 112 579	713 351
- Excédent Brut d'Exploitation	(527 002)	(691 034)	29 866	(194 155)	(236 589)
- Impôt sur les bénéfices	(238 783)	(172 475)	(51 016)	(71 481)	(170 223)
- Résultat net comptable	293 396	703 719	28 584 865	3 566 432	2 190 133
- Résultat distribué	4 000 000	0	0	0	0
III. RESULTATS PAR ACTION					
- Résultat net	0,01	0,02	0,94	0,12	0,07
- Dividende par action	0,13*	0	0	0	0
IV. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	3	7	7	5
- Montant de la masse salariale de l'exercice	84 000	269 411	527 567	513 403	367 725
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	59 460	116 150	229 485	217 723	155 614

* sous réserve de l'approbation de la résolution d'affectation du résultat par l'assemblée générale du 24 février 2022.

2 FACTEURS DE RISQUE

2.1 Risques liés à l'activité

2.1.1 Risques liés au marché et à la situation économique

L'achat d'un bateau reste un acte passion, les navires de plaisance constituent donc des biens de « troisième nécessité ». Cet acte d'achat est donc extrêmement sensible aux conditions économiques globales.

Ainsi, le marché du nautisme a été significativement affecté par les conséquences économiques générées par les crises financières de 2008 (crise des *subprimes*) et 2011 (crise dite des Etats).

Immédiatement après la première crise des *subprimes* en 2008, le marché du nautisme avait subi la plus grosse chute de son histoire avec un effondrement moyen de 50%.

Pour le seul continent européen, les conséquences de cette crise ont été immédiates auprès de l'ensemble des intervenants du marché provoquant des disparitions de chantier, des procédures judiciaires, des cessions d'entreprises et des restructurations conséquentes.

Le secteur des catamarans de croisière avait été l'un des segments le plus épargnés, ces types de navire proposant au-delà du seul cadre de navigation, un grand confort d'habitat permettant de satisfaire un plus large public, de plus en plus attiré par cet équilibre navigabilité/habitat. Pour ces raisons, le secteur des catamarans de croisière a trouvé fort logiquement une grande part de son activité auprès des professionnels de la location dont le marché est totalement adossé au secteur du tourisme, souvent moins exposés aux aléas économiques.

Ce principe a néanmoins été mis à mal avec la crise sanitaire COVID-19 qui a totalement paralysé le secteur touristique.

En règle générale, il convient donc d'adopter une approche prudente sur le secteur nautique tant les climats mondiaux sur le plan politique ou économique, et désormais sanitaire, peuvent à tout moment générer des déséquilibres importants.

2.1.2 Risques liés aux barrières aux entrées

L'exercice d'une activité de constructeur nautique implique la réalisation d'investissements industriels d'envergure, plus particulièrement relatifs à la mise en place et au fonctionnement de chantiers navals :

- Propriétés immobilières à proximité du littoral ;
- Bâtiments de production et d'assemblage ;
- Equipements spécifiques (machine à injecter / à infuser...)
- Equipes expérimentées dans tous les domaines de la fabrication d'unités haut de gamme...

L'entrée d'un nouvel acteur sur ce marché nécessite aussi un concept fort, capable de concurrencer des marques et des produits légitimes depuis longtemps, dans un secteur où la clientèle a besoin de beaucoup de temps pour se rassurer sur la qualité et la fiabilité des nouveaux concepts, et surtout sur

la capacité de la nouvelle marque à perdurer dans le temps pour assurer la revente du bateau sur le marché de l'occasion.

Dans ce cadre, un nouvel entrant sur le marché du nautisme devra donc mettre en place d'importants moyens humains, technologiques et financiers pour être capable de réunir ces conditions, de plus face à une concurrence très agressive. Ceci limite donc le risque d'entrée de nouveaux acteurs sur le marché

2.1.3 Risques liés à la concurrence

Si le marché du nautisme compte plusieurs intervenants de taille importante comme le leader, le groupe BENETEAU, CATANA GROUP s'est volontairement positionnée sur des niches très haut de gamme du marché afin de s'affranchir de concurrents directs au niveau des marques commercialisées.

Bien qu'ayant fait évoluer sa stratégie avec la sortie de la nouvelle gamme BALI, à concurrence plus forte, le Groupe est resté dans une démarche premium avec des synergies très fortes entre les deux marques CATANA et BALI.

Le développement du concept BALI, et la capacité du Groupe a disposé de gammes récentes a permis à CATANA GROUP d'afficher depuis 2015 des niveaux de croissance supérieurs à la croissance du marché, et ce même au cours de la crise sanitaire COVID-19, face à une concurrence installée depuis plusieurs dizaines d'années.

La capacité à imaginer et mettre en œuvre des concepts nouveaux et innovants et la capacité à disposer d'une offre produits souvent renouvelée est donc un élément majeur pour limiter les risques liés à la concurrence.

2.1.4 Risques de production

Au 31 août 2021, le Groupe compte deux usines de production en son sein :

- Le site de Canet-en-Roussillon pour la société CHANTIER CATANA,
- Le site de El Haouaria (Tunisie) appartenant à la société HACO détenue désormais à hauteur de 50 % par CATANA GROUP.

Compte tenu de la flexibilité et de la modernité de ses outils de production, CATANA GROUP estime maîtriser ses risques de production dans un cadre de livraison des composants normal.

2.1.5 Risques technologiques

CATANA GROUP dispose d'une très bonne maîtrise de la technique polyester et de ses dernières évolutions qui lui permet de relativiser à court/moyen terme le risque technologique.

2.1.6 Risques liés à un sinistre survenant sur un chantier

Le Groupe bénéficie des assurances qui couvrent les éventuels sinistres à même de se présenter sur ses chantiers.

Cf. § 2.2 « Risques juridiques, réglementaires et fiscaux ».

CATANA GROUP estime que les polices d'assurances du Groupe couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

2.1.7 Risques clients

Le risque clients est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement de ses bateaux. Pour la gamme CATANA, le paiement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui ont vocation à couvrir l'avancement du bateau.

Pour la gamme BALI, le cycle de fabrication est plus court et il est couvert par un ou deux acomptes seulement.

D'un point de vue général, aucun bateau ne quitte le chantier sans avoir été totalement réglé sauf à de rares exceptions où toutes les garanties nécessaires sont réunies.

Le Groupe peut être conduit à procéder à la reprise de bateaux d'occasion sur des ventes de bateaux neufs.

Ce phénomène de reprise est incontournable dans la profession et peut avoir tendance à s'accroître dans un marché en difficulté. La contrainte et le risque résident dans le délai d'écoulement de ces unités reprises qui s'allonge en période de crise immobilisant donc plus longtemps de la trésorerie (ce qui a pour conséquence logique une augmentation du BFR).

Par ailleurs, il n'y a pas de disposition contractuelle à risque : la reprise est décidée avec le client au moment de la concrétisation de la vente du bateau neuf (exactement comme dans le secteur automobile).

Pour déterminer la valeur de reprise, CATANA GROUP tient compte de la valeur « argus » du bateau, de son état au moyen d'expertise si nécessaire, et bien entendu de la capacité du marché à rapidement écouler la marque reprise.

CATANA GROUP a bien évidemment un savoir-faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque ce chantier peut également assurer le « refit » de ces unités.

Cependant, avec la prépondérance des ventes de la gamme BALI dans le chiffre d'affaires du Groupe, l'essentiel des reprises de bateaux d'occasion est désormais assuré par le réseau de distributeurs présents dans le monde entier. Seules les ventes de bateaux de la marque CATANA peuvent générer ce type de reprise mais ces cas sont devenus marginaux.

CATANA GROUP s'estime donc très peu exposée au risque d'impayés et aux risques liés aux reprises de bateaux d'occasion.

2.1.8 Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe fait appel à des fournisseurs et dispose d'un sous-traitant pour la fabrication du BALI 4.3 MY, du BALI 4.4 et du BALI 4.6. Ce sous-traitant n'est autre que la société AP YACHT CONCEPTION (ex HARMONY YACHTS) détenue par la famille Poncin, qui fabrique depuis plusieurs années des unités pour le Groupe. Cette société est une ancienne filiale de CATANA GROUP qui avait été mise en très grande difficulté par la crise de 2008 la conduisant à déclencher une procédure de sauvegarde. Malgré les restructurations successives, cette usine ne parvenait pas à trouver une activité suffisante pour éviter 2 M€ de pertes annuelles. Dans ce contexte, durci par la crise de 2011, les dirigeants de CATANA GROUP avaient été contraints, notamment sous la pression de son environnement financier, à trouver une solution définitive pour cette usine. Alternativement à sa fermeture et aux conséquences sociales liées, non souhaitées par la famille fondatrice, cette dernière a donc préféré acquérir cette société et

d'en prendre seule le risque. Cette décision a donc permis de maintenir une usine et un savoir-faire devenus aujourd'hui largement utiles à CATANA GROUP pour fabriquer trois modèles de la gamme BALI qu'elle ne pouvait en aucun cas produire dans son usine de Canet-en-Roussillon.

Le BALI CATSPACE et le BALI 4.2 sont fabriqués par la société HACO en Tunisie. L'augmentation de la prise de participation chez HACO en 2019, pour la porter désormais à 50 %, a encore accru le poids décisionnel de CATANA GROUP dans cette société ce d'autant que le reste du capital de la société HACO est détenu par la famille PONCIN.

La politique du Groupe consiste toutefois à avoir toujours deux fournisseurs au minimum pour les mêmes pièces ou à conserver en interne une part significative de la fabrication de ces pièces afin de pallier l'éventuelle défaillance d'un fournisseur.

Dans les rares cas où CATANA GROUP ne dispose pas de plusieurs fournisseurs, des contrats rigoureux avec des conditions générales de ventes strictes sont établis pour prévoir et réparer toutes les conséquences d'une éventuelle défaillance.

CATANA GROUP a identifié des sociétés qui pourraient remplacer ses fournisseurs actuels en cas de défaillance de l'un d'entre eux ou de plusieurs d'entre eux.

Également, les approvisionnements sont répartis entre suffisamment de fournisseurs différents pour qu'aucun d'eux ne représente un poids significatif.

A ce propos, le partenariat croissant avec la société tunisienne HACO depuis 2014 et l'ouverture en 2018 du bâtiment de menuiserie de Rivesaltes (66) ont permis d'être totalement autonome sur les fonctions majeures que sont la menuiserie et le polyester. Cette situation permet donc au Groupe de ne dépendre que de peu de fournisseurs et de ne faire appel qu'à des fournisseurs « substituables » et pour des travaux/matériaux « accessoires » (moteurs, plomberie, inox, électricité...).

Toute défaillance de la part de ces fournisseurs et sous-traitants pourrait toutefois avoir des conséquences sur la fabrication des navires (notamment les délais de fabrication), voire sur la qualité des navires, et donc retarder la commercialisation et/ou livraison des navires.

Mais seule une défaillance massive et brutale (la fabrication de bateaux dépend de beaucoup de corps de métier différents) pourrait avoir un effet négatif significatif sur les performances économiques du Groupe.

Ce risque est particulièrement marqué depuis plusieurs mois avec les ruptures mondiales massives rencontrées par un grand nombre de secteurs.

2.1.9 Risques liés aux matières premières

Le Groupe ne s'estime pas soumis à des risques financiers liés aux matières premières.

Celles-ci représentent entre 35 et 50 % du prix de vente d'un bateau et sont extrêmement diluées entre plusieurs types de matières (résine, fibre de verre, peinture gel coat, bois, électronique, accastillage, voilerie, mats et gréements etc.). Or, une hausse massive et générale est peu vraisemblable.

Les tensions sur le marché des matières premières, apparues depuis la crise sanitaire COVID-19, ont donné lieu à beaucoup d'augmentations de prix, et parfois dans des proportions très importantes.

Celles-ci ont en grande partie été répercutées sur le prix de vente des bateaux ce qui n'a pas altéré les carnets de commandes de l'ensemble des constructeurs.

2.2 Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

2.2.1 Risques juridiques

Le Groupe n'exerce pas d'activité autre que celles liées à la conception, la fabrication et commercialisation de navires de plaisance et elle n'est donc exposée qu'aux risques ordinaires liés à cette activité.

Ces risques consistent essentiellement dans des risques clients : insatisfaction potentielle de clients en raison des délais de livraison ou de la qualité du produit.

Dès la prise de connaissance par le Groupe d'une telle problématique client, celui-ci initie immédiatement une négociation amiable qui, si elle n'aboutit pas, débouche sur l'ouverture d'une procédure.

2.2.2 Dépendance à l'égard des brevets, des licences et marques

La filiale CHANTIER CATANA est propriétaire de la marque CATANA.

Par ailleurs, la Société bénéficie d'une licence exclusive de la marque BALI concédée par la société FINANCIERE PONCIN, actionnaire de référence et fondatrice de la société CATANA GROUP, lui permettant de fabriquer et de commercialiser l'ensemble de la gamme BALI, dans le cadre d'un partenariat exclusif. Dans ce cadre, la société FINANCIERE PONCIN se rémunère « au succès » par un système de royalties.

2.2.3 Litiges en cours

Les litiges dans lesquels le Groupe est impliqué concernent des litiges commerciaux et techniques, et des procédures prud'homales. Hormis les litiges prud'homaux pour lesquels des provisions ont été passées à titre conservatoire, aucun impact négatif sur les comptes n'est à envisager.

CATANA GROUP a dû prendre la décision de surseoir à l'acquisition du chantier tunisien MAGIC YACHTS dès la deuxième quinzaine de mars. Annoncé le 11 décembre 2019, le projet d'acquisition du chantier tunisien MAGIC YACHTS visait à accompagner industriellement la forte croissance attendue des fabrications des modèles de la gamme BALI ainsi que l'accélération de la stratégie de développements de nouveaux modèles, perspectives naturellement reconsidérées par les conséquences de la crise sanitaire. Il s'était concrétisé par la seule signature d'un avant-contrat.

Dans un premier temps, les dirigeants du Groupe ont maintenu un processus de discussions pour que la cession intervienne dans des conditions compatibles avec la nouvelle situation de marché découlant de la crise sanitaire.

Ces discussions n'ayant pas abouti, CATANA GROUP a donc excipé de l'imprévision et actionné la clause d'arbitrage en amiable composition figurant à l'avant contrat et dont l'application permettra aux parties de trouver une issue équitable.

Cet arbitrage est toujours en cours.

A la connaissance de CATANA GROUP, outre ce dernier dossier, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets négatifs significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

2.2.4 Risques assurances

Toutes les sociétés du Groupe bénéficient des polices d'assurance nécessaires à la couverture de ses risques : polices maritimes, polices de responsabilité civile, de perte d'exploitation, dommages, bâtiments.

Le montant total des primes d'assurance au titre de l'exercice clos en août 2021 s'est élevé à 530 K€.

Le Groupe estime que ces polices d'assurance couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

2.2.5 Risques environnementaux – Conséquences environnementales de l'activité

Compte tenu de la nature de ses activités, il n'existe pas, à la connaissance de la société, de risque industriel et lié à l'environnement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe ou de la société.

2.3 Risques financiers

2.3.1 Risques liés aux besoins de financement de l'activité

La gamme CATANA, positionnée dans une niche et disposant de délais de fabrication longs, bénéficie d'un principe de versements d'acomptes à chaque étape de la fabrication, ce qui ne génère pas de BFR particulier.

En revanche, la gamme BALI est dans un secteur du marché à plus forts volumes mais dont la pratique d'acomptes est moins favorable. Ainsi, la fabrication des bateaux BALI, qui s'étale sur une période allant de 2 à 5 mois, est financée par un acompte à la commande (souvent de 10 %) et le solde à la livraison générant ainsi un BFR plus contraignant pendant le cycle de fabrication.

Le Groupe fait face aisément à cette situation depuis plusieurs années, l'allongement du carnet de commandes augmentant aussi significativement le financement par les acomptes.

Sur le plan des investissements, la politique d'investissement est en grande partie consacrée aux développements de nouveaux modèles. Le plan d'optimisation des performances industrielles engendre actuellement des investissements productifs maîtrisés.

Les excellents fondamentaux financiers de l'entreprise (modèle bénéficiaire désormais établi, la trésorerie de plus en plus excédentaire, un faible endettement) placent désormais CATANA GROUP en situation d'indépendance financière par rapport à ses besoins comme en témoigne le tableau des flux de trésorerie.

Ces excellents fondamentaux financiers permettent à CATANA GROUP de disposer d'une capacité d'endettement confortable pour faire face à ses besoins, mais peu utilisée au cours des dernières années à l'exception des Prêts Garantis par l'Etat pour un montant de 18.8 M€ auxquels le Groupe a souscrit pour faire face aux conséquences potentielles de la crise sanitaire COVID-19.

2.3.2 Risques de liquidité – financement du besoin en fonds de roulement

Compte tenu de ce qui précède et notamment d'une situation de trésorerie nette conséquente et d'une bonne capacité d'endettement, la société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Elle a ainsi procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qui confirme ce point.

- **Covenants bancaires, clauses de défaut et d'exigibilité anticipée**

La société n'est à ce jour pas concernée par un risque financier potentiellement lié à l'existence de covenants bancaires, de clauses de défaut ou d'exigibilité anticipée.

- **Besoin en fonds de roulement et capacité d'accès au crédit**

Présentation du Besoin en Fonds de Roulement au cours des trois derniers exercices

<i>(données en milliers d'euros)</i>	31.08.2021	31.08.2020	31.08.2019
Dettes fournisseurs	(7 984)	(13 024)	(12 659)
Stocks et en-cours	22 923	17 438	13 637
Créances clients	9 406	14 112	11 920
Autres créances	4 086	3 781	4 075
Autres dettes	(24 988)	(17 059)	(12 592)
Besoin en fonds de roulement	3 443	5 247	4 380
Stock financé par crédit			(516)
Correction d'erreur HACO		226	0
Quote-part subvention d'investissements neutralisée	69	195	0
Reclassement des intérêts courus à l'ouverture			0
Variation périmètre			0
Variation de change		(48)	8
Besoin en fonds de roulement corrigé	3 375	5 230	3 872
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 872)	850	(3 112)

Il est précisé que la notation Banque de France a été réhaussée en janvier 2021 de C4 à C3.

Ventilation des passifs financiers par échéance

<i>(données en milliers d'euros)</i>	31.08.2021	1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	22 072	4 805	17 267	
Concours bancaires	20	20		
Crédit-bail	2 056	362	1 168	526
Locations simples	651	236	405	10
Dettes financières diverses	2 636	1 720	815	100
Total passifs financiers	27 435	7 144	19 655	636

2.3.3 Risques de taux

Au 31 août 2021, les échéances de l'endettement du Groupe se caractérisaient ainsi :

- **Endettement bancaire de CATANA GROUP au 31.08.2021**

Sociétés / Organismes	Nature de taux	Montants initiaux (K€)	Echéances			Total
			- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
CHANTIER CATANA						
BPI Prêt innovation 1	Fixe	500	100	375		475
BPI Prêt innovation 2	Fixe	300	60	225		285
CIC	Fixe	1 375	274	628		902
CIC	Fixe	785	157	411		567
Caisse d'Epagne	Fixe	2 000	397	1 111		1 508
PGE CIC	Fixe	7 000	1 382	5 388		6 770
PGE Caisse D'Epargne	Fixe	7 000	1 388	5 416		6 804
PGE BPI	Fixe	1 500	300	1 200		1 500
PGE BPI « Atout » <i>Intérêt courus :</i>	Fixe	1 500	375 20	1 125		1 500 20

Sociétés / Organismes	Nature de taux	Montants initiaux (K€)	Echéances			Total
			- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
PORT PIN ROLLAND						
PGE Crédit Mutuel	Fixe	800	159	615		774
PGE CIC	Fixe	500	98	387		485
PGE Banque Populaire	Fixe	500	99	386		485
TOTAUX		23 760	4 825	17 267		22 092

Données en milliers d'euros

- **Exposition nette au risque de taux**

Dettes bancaires août 2021		Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette		Instrument		Exposition nette	
Echéance	Montant	TF	TV	TF	TV	TF	TV	TF	TV	TF	TV
- 1 an	4 825	Néant		4 825	-	4 825	-	Néant		4 825	-
1-5 ans	17 267	Néant		17 267	-	17 267	-	Néant		17 267	-
+ 5 ans	-	Néant		-	-	-	-	Néant		-	-

Données en milliers d'euros

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, l'impact de variations de taux est nul puisque toutes les dettes bancaires de CATANA GROUP sont à taux fixes.

- **Sensibilité au risque de taux**

Impact sur 2020/2021		
	Impact en résultat	Impact en capitaux propres
Variation de 1%	0	NC
Variation de 2%	0	NC

Données en milliers d'euros

2.3.4 Risques de change

Le Groupe exporte sur tous les continents. Actuellement, et depuis plusieurs années, le Groupe n'établit que des facturations en euros. Compte tenu de cela, CATANA GROUP estime donc quasi inexistant le risque de change. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

2.3.5 Risques sur actions

Au 31 août 2021, outre ses 4 743 actions propres détenues pour les besoins du contrat de liquidité, CATANA GROUP ne détient aucune autre action que celles de ses filiales. Or, ces actions ont été nanties au bénéfice d'établissements bancaires, dans le cadre d'octroi de financements.

2.3.6 Risques liés aux engagements pris par le Groupe – Hors bilan

2.3.6.1 Engagements reçus

Néant

2.3.6.2 Engagements donnés (au 31 août 2021)

- Sûretés réelles

Engagements donnés

- Sûretés réelles : 600 K€ au profit de la société SUD OUEST BAIL concernant le crédit-bail immobilier de la société AP YACHT CONCEPTION souscrit en 2005 quand cette société était filiale du Groupe.
- Sûretés réelles : 3 651 K€ au profit du CIC et de la CAISSE D'EPARGNE au titre des emprunts souscrits par CHANTIER CATANA (nantissement du fonds de commerce et du compte à terme CIC de 1 M€)

- Engagements réciproques

- Commandes clients concernant la société CHANTIER CATANA déduction faite des acomptes reçus : 86 463 K€.
- Intérêts des emprunts : 576 K€
- Intérêts des crédits-bails : 164 K€

- Autres informations

- Cautionnement bancaire : 1 508 K€ au profit de la CAISSE D'EPARGNE donné par CATANA GROUP concernant un emprunt souscrit par CHANTIER CATANA.
- Cautionnement bancaire : 88 K€ donné par la BPMED en garantie des loyers concernant la concession octroyée par la CCI du VAR à PPR.

3 AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 Proposition d'affectation du résultat

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices de l'exercice écoulé, qui s'élèvent à 293 395,62 €, comme suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice.....	293 395,62 €
- Report à nouveau créateur antérieur.....	13 563 071,00 €

Affectation :

- Dotations aux réserves :		
o réserve légale.....	692 823,33 €	
o réserve spéciale indisponible « AGA 2021 ».....	36 250,00 €	
- Distribution à titre de dividendes :.....	3 991 803,14 €	
- Report à nouveau du solde :.....	9 135 590,15 €	
	<hr/>	<hr/>
- Totaux :	13 856 466,62 €	13 856 466,62 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action serait de 0,13 €, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

3.2 Paiement des dividendes

Ce dividende serait payable le 4 mars 2022 et le détachement du coupon interviendrait le 2 mars 2022.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 30 706 178 actions composant le capital social au 31 août 2021, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

3.3 Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre Société n'a procédé à aucune distribution au titre des trois exercices précédents.

3.4 Charges non déductibles fiscalement

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

4 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

4.1 Informations concernant la Société

- **Raison sociale** : CATANA GROUP
- **Lieu et numéro d'enregistrement de la Société**

CATANA GROUP est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan, sous le numéro d'identification RCS 390 406 320.

- **Date de constitution et durée de vie**

CATANA GROUP a été constituée en décembre 1992 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation intervenue le 15 mars 1993, sauf dissolution anticipée ou prorogation, conformément à la loi et aux statuts.

L'exercice social commence le 1^{er} septembre et se clôture le 31 août de chaque année.

- **Siège social, forme juridique et législation applicable**

Le siège social de la Société est situé Zone Technique Le Port 66140 Canet en Roussillon, France.

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Elle est régie par le droit français.

- **Cotation – Code LEI**

L'action CATANA GROUP est cotée sur Euronext compartiment C.

Son code LEI est : 96950079QAYBTB8V4F22.

4.2 Détention du capital

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous rappelons ci-après l'identité des personnes dépassant les seuils prévus par ce texte, à la date du 31 août 2021 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote réels	Pourcentage des droits de vote réels	Nombre de droit de vote théoriques	Pourcentage des droits de vote théoriques
FINANCIERE PONCIN	8 534 452	27,79%	16 631 404	42,81%	16 631 404	42,81%
Olivier Poncin	227 062	0,74%	239 276	0,62%	239 276	0,62%
Sous-total Poncin	8 761 514	28,53%	16 870 680	43,43%	16 870 680	43,42%
Public	21 939 921	71,45%	21 975 735	56,57%	21 975 735	56,56%
Auto-détention	4 743	0,01%	0	0,00%	4 743	0,01%
Total	30 706 178	100,00%	38 846 415	100,00%	38 851 158	100,00%

Actionnaires	Seuils en capital	Seuils en droits de vote
Détenant plus de 5 %	MONETA AM* Indépendance et expansion	MONETA AM*
Détenant plus de 10 %	Néant	Néant
Détenant plus de 15 %	Néant	Néant
Détenant plus de 20 %	Néant	Néant
Détenant plus de 25 %	FINANCIERE PONCIN	Néant
Détenant plus de 30 %	Néant	Néant
Détenant plus de 33,⅓ %	Néant	FINANCIERE PONCIN
Détenant plus de 50 %	Néant	Néant
Détenant plus de 66,2/3 %	Néant	Néant
Détenant plus de 90 %	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

* Il est précisé qu'à la date du présent rapport la société par actions simplifiée « Moneta Asset Management » détient moins de 5% du capital et des droits de vote de la société CATANA GROUP (cf. paragraphe 4.3 ci-après).

4.3 Franchissement de seuils légaux

Nous avons été informés de plusieurs franchissement de seuil légaux en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de Commerce :

- Le 4 juin 2021, la société de droit luxembourgeois « Indépendance et Expansion AM », agissant pour le compte du fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse le 1^{er} juin 2021 le seuil de 5% du capital et détenir 5,06% du capital et 4% des droits de vote de la société CATANA GROUP (avis AMF n°221C1296).
- Le 9 juin 2021, la société par actions simplifiée « Moneta Asset Management », agissant pour le compte du fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse le 4 juin 2021 le seuil de 5% du capital et détenir 5,05% du capital et 3,99% des droits de vote de la société CATANA GROUP (avis AMF n°221C1329).
- Le 24 août 2021, la société par actions simplifiée « Moneta Asset Management », agissant pour le compte du fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse le 23 août 2021 le seuil de 5% des droits de vote et détenir 6,33% du capital et 5,0001% des droits de vote de la société CATANA GROUP (avis AMF n°221C2228).
- Le 12 octobre 2021, la société par actions simplifiée « Moneta Asset Management », agissant pour le compte du fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse le 11 octobre 2021 le seuil de 5% des droits de vote et détenir 6,29% du capital et 4.97% des droits de vote de la société CATANA GROUP (avis AMF n°221C2701).
- Le 29 novembre 2021, la société par actions simplifiée « Moneta Asset Management », agissant pour le compte du fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse le 26 novembre 2021 le seuil de 5% du capital et détenir 4,89% du capital et 3,86% des droits de vote de la société CATANA GROUP (avis AMF n°221C3322).

4.4 Autocontrôle

Aucune société contrôlée par la société CATANA GROUP n'en détient une quelconque quotité de capital.

4.5 Actionnariat salarié

Nous vous informons que l'actionnariat salarié tel que prévu par l'article L. 225-102 du Code de commerce n'existe pas au sein de notre Société.

4.6 Option de souscription ou d'achat d'actions par les salariés et attributions gratuites d'actions

Aucune opération n'ayant été réalisée en vertu des articles L. 225-177 à L. 225-186 et L.22-10-56 à L.22-10-58 du Code de commerce il n'y a pas lieu à établissement du rapport spécial visé à l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration du 29 mars 2019 avait décidé l'attribution gratuite de 192 000 actions, étant précisé qu'aucun mandataire social de la Société n'avait bénéficié de ce plan. Ces actions ont été attribuées définitivement le 30 mars 2021 au moyen d'une augmentation de capital de 96 000 € réalisée par incorporation d'une réserve spéciale constituée à cet effet.

Le Conseil d'Administration du 25 février 2021 a décidé l'attribution gratuite de 72 500 actions, étant précisé qu'aucun mandataire social n'a bénéficié de ce plan (cf. paragraphe 7.3.3.5).

Le rapport spécial visé à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sera mis à la disposition des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

4.7 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice et descriptif du programme de rachat d'actions

Un contrat de liquidité conforme au contrat établi par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) a été signé entre la Société et Kepler Chevreux.

4.7.1 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Le programme de rachat d'actions en cours de validité a été autorisé par l'assemblée du 25 février 2021. Conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires du 25 février 2021 a autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur ses propres actions, pendant une période de 18 mois, dans le respect des objectifs et modalités du programme de rachat d'actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à six euros (6,00 €) par action. Le montant maximum que la Société pouvait consacrer au programme de rachat de ses propres actions ne pouvait excéder la somme de 18 308 502 € sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10 % du capital à quelque moment que ce soit.

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

Au cours de l'exercice 2020-2021, dans le cadre du contrat de liquidité, les opérations suivantes ont été comptabilisées :

Nombre d'actions achetées par la société	165 275	Cours moyen des achats	3,957 €
Nombre d'actions vendues par la société	199 242	Cours moyens des ventes	3,975 €

Aucun frais de négociation n'a été comptabilisé.

Le nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice au 31 août 2021 au titre du contrat de liquidité s'élevait à 4 743 actions, évaluées au cours d'achat moyen de 5,56 € par action. La valeur nominale de ces actions s'élève à 0,50 € et représentent 0,02% du capital de la société CATANA GROUP.

Les actions n'ont fait l'objet d'aucune réallocation.

L'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 février 2021 expirant le 25 août 2022, il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la renouveler dans les conditions décrites ci-après.

4.7.2 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 24 février 2022.

▪ Répartition par objectifs des titres de capital détenus à la date du 17 décembre 2021 :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 3 243
- Opérations de croissance externe : 0
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

4.7.3 Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : assemblée générale du 24 février 2022
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10% du capital (soit 3 070 617 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 3 243 (soit 0,01 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 3 067 374 actions (soit 9,99 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Modalités des rachats** : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil appréciera. La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.
- **Prix maximum d'achat et montant maximal du programme** : Le prix maximum d'achat serait fixé à 15,00 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement

des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le prix sus-indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération. Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 46 059 255 €.

▪ **Objectifs du programme**

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CATANA GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement conformément à la pratique admise par la réglementation,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale du 24 février 2022,
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 24 février 2022 soit jusqu'au 24 août 2023.

4.8 Régularisation des participations croisées

Aucune démarche n'a été menée au cours de l'exercice au titre en vue de régulariser des participations croisées.

4.9 Ajustement des bases de conversion

Néant

4.10 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes assimilées mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier

Aucune opération sur titres n'a été déclarée à l'AMF, conformément à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier, au titre de l'exercice clos le 31 août 2021.

5 PROCEDURES DE CONTROLE ET INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

5.1 Méthodes d'évaluation et formes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes généraux et méthodes généralement admis, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent.

5.2 Les Normes IFRS

Le Groupe a établi ses comptes conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 août 2020, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1er septembre 2020.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} septembre 2020 :

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Définition de « l'importance relative »
- Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 – Réforme des taux d'intérêt de référence
- Amendements à IFRS 16 – Allègements de loyer liés au Covid-19

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} septembre 2020 :

- Amendements à IAS 16 – Produit antérieur à l'utilisation prévue
- Amendements à IAS 37 – Contrats déficitaires - Coûts d'exécution des contrats
- Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2
- Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel
- Amendements à IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9
- Amendements à IFRS 16 – Allègements de loyers liés au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021
- Améliorations annuelles (cycle 2018-2020) - Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2018-2020 (Normes concernées : IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41)

Le Groupe est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes. Elle n'anticipe pas, à ce stade, d'impact significatif sur ses états financiers.

5.3 Conventions réglementées

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce. Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions. Ils vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui figure page 156 du présent rapport.

5.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

5.4.1 Objectifs du contrôle

Le contrôle de l'information comptable et financière est défini chez CATANA GROUP comme l'ensemble des organisations visant à garantir la maîtrise des activités, anticiper et la gérer des risques et veiller à ce que l'ensemble des opérations du Groupe soient conformes aux règles légales.

5.4.2 Principaux acteurs du contrôle

- **Le Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- **Le Comité de Direction**

Le Comité de Direction de la société FINANCIERE PIONCIN, actionnaire de référence de CATANA GROUP, définit et anime les orientations opérationnelles du Groupe. Réuni régulièrement, il

coordonne la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Groupe et s'assurent de leurs déploiements au sein des différentes filiales et des différents services.

Le Comité de Direction est composé :

- du Président du Conseil d'Administration
- des responsables de chaque filiale ou site
- des directions opérationnelles (Commerciale, Industrielle, Développement produits, Financière, Ressources Humaines)

▪ **La Direction financière**

En rapport avec l'ensemble des équipes comptables et financières de l'ensemble du Groupe, et en collaboration étroite avec les cabinets d'expertise comptable, la direction financière s'assure de la fiabilité de toutes les informations financières et contrôle les écarts par rapport aux objectifs.

▪ **Les Commissaires aux comptes**

Intervenants externes et indépendant du Groupe, les Commissaires aux comptes apportent une garantie complémentaire quant à la fiabilité et la sincérité des informations financières produites. Ils contribuent également au renforcement du dispositif de contrôle interne.

Il a été procédé cette année à la rotation du signataire au sein de TALENZ SOFIDEM LAVAL, Monsieur Philippe Noury remplaçant monsieur François Le Spégagne.

▪ **Procédure relative au traitement de l'information comptable et financière**

Les comptes consolidés sont établis en appliquant les normes publiées par l'IASB (International Accounting, Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne (normes IFRS).

La direction financière fixe le calendrier des clôtures semestrielles et annuelles. Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes interviennent au moins semestriellement dans l'entreprise et échangent par ailleurs plusieurs fois par an avec les dirigeants.

En interne, un compte de résultat d'exploitation prévisionnel est établi avant le début de chaque exercice et peut faire l'objet d'une à deux révisions en cours d'exercice.

Le contrôle et le suivi de ces prévisions est assuré en collaboration avec les services de comptabilité, Contrôle de gestion, Trésorerie et s'appuie également sur les différents reporting établi par chaque entité du Groupe.

L'ensemble de ces services, supervisée par la direction financière, s'appuie également sur les partenariats étroits avec les experts comptables et le conseil juridique du Groupe pour garantir la connaissance et l'application de la législation et des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

6 MANDATS

6.1 Mandats sociaux et rémunération des administrateurs

6.1.1 Echéances des mandats des administrateurs

Aucun mandat d'administrateur ne vient à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

6.1.2 Rémunération des administrateurs

Nous vous précisons que l'assemblée générale mixte du 27 février 2020 a fixé à 15 000 € la somme allouée au Conseil d'Administration de la Société à titre de rémunération à compter de l'exercice 2019-2020, et ce jusqu'à décision contraire.

6.2 Mandats des Commissaires aux comptes

6.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- **BM&A**

11 rue de Laborde 75008 Paris
Représentée par Monsieur Jean-Luc Loir

BM&A est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

BM&A a été nommée par l'assemblée générale du 27 février 2017 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 août 2022.

- **TALENZ SODIDEM LAVAL**

Rue Lamarck BP 2145 53021 Laval
Représentée par Monsieur Philippe Noury

SOFIDEM est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers.

SOFIDEM a été nommée par l'assemblée générale du 27 février 2017 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 août 2022.

6.2.2 Commissaire aux comptes suppléant

- **Pascal de Rocquigny**

11 rue de Laborde 75008 Paris

Pascal de Rocquigny est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Pascal de Rocquigny a été nommé par l'assemblée générale du 27 février 2017 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 août 2022.

- **Marc Chemineau**
Rue Jb Lamarck BP 2145 53021 Laval

Marc Chemineau est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers.

Marc Chemineau a été nommé par l'assemblée générale du 27 février 2017 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 août 2022.

7 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration a arrêté, lors de sa séance en date du 3 décembre 2021, les termes de la présente section du rapport de gestion relative au gouvernement d'entreprise, qui comprend notamment les informations relatives à la gouvernance de la société, aux rémunérations des dirigeants et aux éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique. Ces informations font l'objet d'un rapport spécifique de vos commissaires aux comptes.

Sous l'autorité du Président, les travaux et diligences nécessaires pour la préparation et la rédaction de ce rapport ont été menés par la direction financière du Groupe.

7.1 Organes d'administration et de direction de la Société

CATANA GROUP est administrée par un Conseil d'Administration composé, à la date du présent document, de cinq membres, dont un est considéré comme indépendant.

Deux femmes y sont représentées permettant de respecter l'exigence de parité homme-femme. Le mandat des administrateurs est d'une durée de six ans renouvelables.

	Olivier Poncin	FINANCIERE PONCIN (représentée par Aurélien Poncin)	Nicolas Martin	Corinne Mercier	Pascale Poncin
Age	67 ans	39 ans	45 ans	57 ans	68 ans
Nationalité	française	française	française	française	française
Administrateur indépendant	Non	Non	Oui	Non	Non
Date de première nomination	22/02/2005	28/02/2019	28/02/2019	27/02/2017	27/02/2017
Echéance du mandat	AG 2023	AG 2023	AG 2025	AG 2023	AG 2023
Nombre d'actions détenues au 6/12/2021	227 062	8 534 452	100	10 010	69
Expérience et expertises apportées	Expérience de l'industrie nautique	Expérience de l'industrie nautique	Finance/Bourse	Bonne connaissance de l'entreprise	Regard extérieur critique

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de quatre-vingts ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société.

Les tableaux ci-après récapitulent les mandats et fonctions des membres du Conseil d'Administration à la date du présent document. Pour les besoins de leur fonction au sein du Groupe, les membres du Conseil d'Administration sont domiciliés au siège social de la Société.

Olivier Poncin	Au sein du groupe	Hors groupe	Fonctions
SA CATANA GROUP (cotée)	X		Administrateur Président directeur général
SA HACO (société de droit tunisien)	X		Président directeur général
SAS FINANCIERE PONCIN		X	Président
SARL AUREDINE		X	Gérant
SCI DU LEVANT		X	Gérant
SCI DU PONANT		X	Gérant
SARL DACA		X	Cogérant
SAS GROUPE HÔTELS PONCIN		X	Président
SCI PPROPAP		X	Gérant
SCI CAYATOP		X	Gérant
SCI ESAMAUCHARG		X	cogérant
SCI 6RBP66000		X	Gérant
SCI LA REALE DEUX		X	Liquidateur
SA YACHTING LOCATION		X	Liquidateur
SCI LES TERRASSES DE L'ILET		X	Cogérant

Aurélien Poncin	Au sein du groupe	Hors groupe	Fonctions
SA CATANA GROUP (cotée)	X		Représentant permanent de FINANCIERE PONCIN administratrice
SAS EURO MAKERS		X	Président
SAS APLR HOLDING		X	Président
SAS AP YACHT CONCEPTION		X	Directeur général
SAS GROUPE HÔTELS PONCIN		X	Directeur général
SAS APLR 2		X	Président

Nicolas Martin	Au sein du groupe	Hors groupe	Fonctions
SA CATANA GROUP (cotée)	X		Administrateur
GIE-REPARATIONS		X	Contrôleur de gestion

Corinne Mercier	Au sein du groupe	Hors groupe	Fonctions
SA CATANA GROUP (cotée)	X		Administrateur

Pascale Poncin	Au sein du groupe	Hors groupe	Fonctions
SA CATANA GROUP (cotée)	X		Administrateur

7.1.1 Évolution dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 août 2021

Aucune évolution n'est intervenue dans le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2020/2021.

7.1.2 Indépendance des membres du conseil

Selon la recommandation 3 du Code Middlednext appliqué par la Société sur la composition du conseil et la présence de membres indépendants, les critères suivants permettent de présumer l'indépendance d'un membre du conseil qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

- Ne pas avoir été au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...) ;

Pour apprécier le caractère significatif des relations d'affaires, le Conseil d'Administration prend en compte les missions fournies ainsi que le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé avec les éventuelles sociétés au sein desquelles siègent les administrateurs.

- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Il appartient au conseil d'examiner au cas par cas par cas la situation de chacun des membres au regard de ces critères. Cette appréciation est faite chaque année au moyen du tableau ci-dessous :

Critères	Olivier Poncin	Financière Poncin	Nicolas Martin	Corinne Mercier	Pascale Poncin
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	✘	✘	✓	✘	✓
Critère 2 : Relation d'affaires significatives	✘	✘	✓	✓	✓
Critère 3 : actionnaire de référence ou % de droit de vote significatif	✘	✘	✓	✓	✓
Critère 4 : lien de proximité avec un mandataire social ou l'actionnaire de référence	✘	✘	✓	✓	✘
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✘ représente un critère d'indépendance non satisfait.

Au regard de ces critères, Monsieur Nicolas Martin a été qualifié de membre indépendant par le Conseil d'Administration du 3 décembre 2021, dès lors, notamment, qu'il n'entretient aucune relation d'affaires avec la Société.

7.2 Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance en date du 3 avril 2017, a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration, soit à Monsieur Olivier Poncin, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022.

En sa qualité de président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier Poncin organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. La durée de ses fonctions de président du Conseil d'Administration ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

En sa qualité de directeur général, Monsieur Olivier Poncin est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général qui sont toutefois exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

7.3 Rémunération des mandataires sociaux

7.3.1 Politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration du 3 décembre 2021 a arrêté la politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux de la manière suivante :

(i) Respect de l'intérêt social et contribution à la stratégie commerciale et à la pérennité de la Société

La politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie de développement.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est décidée par le Conseil d'Administration conformément (i) à la réglementation en vigueur, aux recommandations de l'AMF et du code Middenext auquel se réfère le société, (ii) à la pratique des marchés dans des secteurs comparables et pour des entreprises de taille similaire, eu égard notamment au chiffre d'affaires et aux effectifs.

(ii) Processus de décision suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération, y compris les mesures permettant d'éviter ou de gérer les conflits d'intérêts, manière dont les conditions de rémunérations et d'emploi des salariés de la Société sont prises en compte

Chaque année le Conseil d'administration élabore puis approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux, étant précisé que, le président directeur général ne participe pas aux délibérations ni aux votes de sa rémunération.

Pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux, le Conseil d'administration prend en compte et applique les principes édictés par le Code Middenext (recommandations 12 et 16). Le Conseil veille à la prise en compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société dans la détermination de la rémunération ; il s'attache en particulier à ce que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux soit déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise et que la détermination des éléments de la rémunération réalise un juste équilibre et prenne en compte à la fois l'intérêt social de l'entreprise, les pratiques du marché, les performances de tout ou partie des dirigeants mandataires sociaux, et les autres parties prenantes de l'entreprise.

(iii) Méthodes d'évaluation à appliquer aux mandataires sociaux pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et la rémunération en actions

Il est précisé que les mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable ni de rémunération en actions.

(iv) Critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'assemblée générale aux administrateurs

Le Conseil d'administration est libre de répartir entre ses membres la rémunération des membres du conseil fixée par l'assemblée générale.

Cette répartition tient compte de la participation effective de chaque administrateur aux réunions du conseil et de leur assiduité. Il est précisé qu'un montant minimum de l'enveloppe de rémunération des administrateurs est attribué aux administrateurs indépendants.

(v) Description et explication des modifications substantielles de la politique de rémunération

La politique de rémunération de la Société n'a pas été modifiée par rapport à la politique adoptée au titre du précédent exercice.

(vi) Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation par l'assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la Société, le cas échéant avec les adaptations nécessaires et sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée au II de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

(vii) Dérogation à l'application de la politique de rémunération

Non applicable

7.3.2 Politique de rémunération du président directeur général, du directeur général délégué et des administrateurs

(i) Politique de rémunération du Président Directeur Général

La politique de rémunération du Président Directeur Général, pour l'exercice 2021/2022, telle que décrite ci-après, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 24 février 2022.

La rémunération du Président Directeur Général se compose d'une rémunération fixe versée mensuellement ainsi que d'une rémunération en tant qu'administrateur (cf. (iii) ci-dessous).

La rémunération fixe sur 12 mois du Président Directeur Général actuellement en vigueur est de 84 000 euros bruts. Le Conseil d'administration arrête la partie fixe de la rémunération pour une période de 12 mois, cette rémunération est versée en douze mensualités.

Cette rémunération fixe est réexaminée annuellement par le Conseil d'administration.

Une modification de cette rémunération peut intervenir, en tenant compte des résultats économiques et financiers de la Société au titre de l'exercice précédent.

Le Président Directeur Général pourrait bénéficier d'une rémunération exceptionnelle dans certaines circonstances exceptionnelles qui devront être précisément détaillées et justifiées. Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, le versement de la rémunération exceptionnelle serait conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du président directeur général dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de Commerce.

La politique de rémunération de la Société ne prévoit aucune autre rémunération pour le Président Directeur Général.

(ii) Politique de rémunération du Directeur Général Délégué

Il est envisagé de désigner à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 24 février 2022 Monsieur Aurélien Poncin en qualité de Directeur Général Délégué de la Société, à compter du 1^{er} mars 2022.

La politique de rémunération du Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2021/2022, telle que décrite ci-après, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 24 février 2022.

La rémunération du Directeur Général Délégué se composera d'une rémunération fixe annuelle de 50 000 euros, versée mensuellement. Par conséquent, au titre de l'exercice en cours, la rémunération fixe du Directeur Général Délégué perçue à compter du 1^{er} mars 2022 sera de 25 000 euros bruts.

Cette rémunération fixe est réexaminée annuellement par le Conseil d'administration.

Une modification de cette rémunération peut intervenir, en tenant compte des résultats économiques et financiers de la Société au titre de l'exercice précédent.

Le Directeur Général Délégué pourrait bénéficier d'une rémunération exceptionnelle dans certaines circonstances exceptionnelles qui devront être précisément détaillées et justifiées. Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, le versement de la rémunération exceptionnelle serait conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de Commerce.

La politique de rémunération de la Société ne prévoit aucune autre rémunération pour le Directeur Général Délégué.

(iii) Politique de rémunération des administrateurs

Les administrateurs sont rémunérés en fonction de leur présence aux réunions et de leur assiduité. L'administrateur indépendant bénéficie d'une rémunération additionnelle.

Lors de sa séance du 3 mai 2019, le Conseil d'Administration a adopté la règle de répartition de la rémunération des administrateurs y compris pour le Président Directeur Général suivante :

- Une part de répartition fixe entre tous les administrateurs au prorata de leurs présence au cours de l'exercice considéré : 30 % ;
- Une part spéciale pour M. Nicolas Martin afin de tenir compte de sa qualité d'administrateur indépendant : 10 % ;
- Une part variable prépondérante, en fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration : 60 %.

Conformément à l'assemblée générale du 27 février 2020, l'enveloppe annuelle pouvant être versée aux administrateurs au titre de leur mandat est fixée à 15 000 €, jusqu'à décision contraire.

Le Conseil proposera à l'assemblée générale de porter le montant de cette enveloppe, pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale, à 20 000 €.

7.3.3 Rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 au Président Directeur Général soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle 2022

Le présent paragraphe décrit, en application de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 25 février 2021 (cinquième résolution à caractère ordinaire), les rémunérations et avantages versés (ou à verser) au titre de l'exercice 2020-2021 à M. Olivier Poncin, président directeur général.

Éléments de rémunération versée ou à verser au titre de l'exercice clos le 31 août 2021	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	84 000 €	La rémunération fixe due au titre de l'exercice 2020/2021 est identique à celle due au titre de l'exercice 2019/2020.
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Olivier Poncin ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	N/A	M. Olivier Poncin ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Olivier Poncin ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	M. Olivier Poncin ne bénéficie d'aucune rémunération long terme.
Rémunération au titre de son mandat de membre et président du Conseil d'Administration	2 700 €	M. Olivier Poncin a perçu une rémunération au titre de son mandat de membre et président du Conseil d'Administration.
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	M. Olivier Poncin ne bénéficie d'aucun avantage de toute nature.
Rémunération, indemnité ou avantages liés à la prise de fonction	N/A	N/A

Éléments de rémunération versée ou à verser au titre de l'exercice clos le 31 août 2021	Montants ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération au titre d'une convention	N/A	M. Olivier Poncin ne bénéficie d'aucune rémunération à ce titre.
Autres éléments de rémunération liés au mandat	N/A	M. Olivier Poncin ne bénéficie d'aucune autre rémunération au titre de son mandat.
Indemnité de départ	N/A	M. Olivier Poncin ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Olivier Poncin ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	M. Olivier Poncin ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire au sein du Groupe.
Total	86 700 €	

La rémunération totale du Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 respecte la politique de rémunération adoptée par l'assemblée générale du 25 février 2021.

La rémunération du Président Directeur Général correspond à 4,4 fois le SMIC.

L'évolution de la rémunération du Président Directeur Général au regard des rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société est la suivante :

▪ **Par rapport à la rémunération moyenne**

	Exercices				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Rémunération moyenne⁽¹⁾	63 915 €	71 729 €	75 629 €	76 776 €	84 000 €
Olivier Poncin	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €
Ratio rém. / rém. moyenne	1,31	1,17	1,11	1,09	1,00

(1) La rémunération moyenne s'entend de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de CATANA GROUP autres que les mandataires sociaux. Tous ces salariés ayant été transférés sur d'autres sociétés du Groupe au cours de l'exercice, le calcul est réalisé sur la projection annuelle de leur rémunération avant transfert. A compter du 1^{er} septembre 2020, seul Monsieur Olivier Poncin est rémunéré par la société.

▪ **Par rapport à la rémunération médiane**

	Exercices				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2020-2021
Rémunération médiane⁽¹⁾	63 218 €	76 428 €	77 121 €	79 440 €	84 000 €
Olivier Poncin	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €
Ratio rém. / rém. médiane	1,33	1,10	1,08	1,06	1,00

(1) Selon l'INSEE, le salaire médian est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de l'entreprise concernée. Tous ces salariés ayant été transférés sur d'autres sociétés du Groupe au cours de l'exercice, le calcul est réalisé sur la projection

annuelle de leur rémunération avant transfert. A compter du 1^{er} septembre 2020, seul Monsieur Olivier Poncin est rémunéré par la société, la rémunération médiane correspond donc à sa rémunération.

7.3.4 Tableaux de synthèse de la rémunérations versées au titre des exercices clos les 31 août 2020 et 2021 au Président Directeur Général et aux membres du conseil

7.3.4.1 Rémunération du Président Directeur Général

Les tableaux ci-après détaillent les rémunérations versées à Monsieur Olivier Poncin, Président Directeur Général, au cours des exercices clos aux 31 août 2020 et 31 août 2021 :

Tableau 1 (nomenclature AMF)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (montants versés en euros)	Exercice 2020-2021	Exercice 2019-2020
Olivier PONCIN, président directeur général		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	86 700 €	86 700 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
Totaux	86 700 €	86 700 €

▪ **Tableau 2 (nomenclature AMF)**

Tableau de synthèse des rémunérations versées à chaque dirigeant mandataire social (montants versés en euros)	Exercice 2020-2021		Exercice 2019-2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Olivier Poncin, président directeur général				
Rémunération fixe	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération en qualité de membre du conseil	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Totaux	86 700 €	86 700 €	86 700 €	86 700 €

▪ **Tableau 11 (nomenclature AMF)**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier Poncin, président directeur général		X		X		X		X

7.3.4.2 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Le tableau ci-après détaille le montant de la rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration de la société par la société ou par toute société du Groupe au cours des exercices clos aux 31 août 2020 et 2021 :

- **Tableau 3 (nomenclature AMF)**

Tableau sur les rémunérations perçues par les membres du Conseil d'Administration, étant précisé que les administrateurs ne perçoivent pas d'autre rémunération de la Société.

Membres du Conseil d'Administration	Montants versés au cours de l'exercice 2020-2021	Montants versés au cours de l'exercice 2019-2020
Olivier Poncin	2 700 €	2 700 €
Financière Poncin	2 700 €	2 700 €
Nicolas Martin	4 200 €	4 200 €
Corinne Mercier	2 700 €	2 700 €
Pascale Poncin	2 700 €	2 700 €
Total	15 000 €	15 000 €

7.3.4.3 Options de souscription ou option d'achat d'actions attribuées ou levées durant l'exercice (tableaux 4, 5, 8 et 9)

Néant

7.3.4.4 Attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'Administration de la société a décidé, dans sa séance du 29 mars 2019, sur le fondement de la 7^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 28 février 2018, la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés du Groupe sous condition de présence. La totalité des 192 000 actions de ce plan a été attribuée définitivement le 30 mars 2021.

Le Conseil d'Administration de la société a décidé, dans sa séance du 25 février 2021, sur le fondement de la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 25 février 2021, la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés du Groupe sous condition de présence.

Il est précisé qu'aucun mandataire social n'a bénéficié de ces plans d'attribution gratuite d'actions. (tableaux 6 et 7 non applicables).

▪ **Tableau 10 (nomenclature AMF)**

Historique des attributions gratuites d'actions		
Information sur les actions attribuées gratuitement		
	Plan AGA 2019	Plan AGA 2021
Date d'assemblée	28 février 2018	25 février 2021
Date du conseil d'administration	29 mars 2019	25 février 2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	192 000	72 500
<i>dont nombre attribuées aux mandataires sociaux</i>	0	0
Date d'acquisition définitive des actions	30 mars 2021	26 février 2023 ⁽¹⁾
Date de fin de période de conservation	Absence de période de conservation	Absence de période de conservation
Nombre d'actions attribuées définitivement à la date du document	192 000	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes à la date du rapport	0	72 500

⁽¹⁾ L'attribution définitive est conditionnée à la présence du salarié à l'issue de la période d'acquisition, cette condition n'étant toutefois pas requise pour les salariés ayant fait valoir leurs droits à la retraite.

7.4 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Une seule convention de la nature de celles visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice écoulé :

- Vente d'un catamaran BALI 4.3. par la société CHANTIER CATANA (société contrôlée par CATANA GROUP) à la société FINANCIERE PONCIN (société actionnaire de CATANA GROUP disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10%).

7.5 Procédure d'évaluation des conventions courantes

La société CATANA GROUP apprécie le caractère courant d'une opération au regard des critères suivants :

- Caractère récurrent de l'opération pour la société ;
- Pratique usuelle des sociétés placées dans la même situation que la société ;
- Montant des enjeux associés à l'opération ;
- Conformité de l'opération à l'objet et à l'activité de la société.

La société CATANA GROUP apprécie le caractère normal des conditions d'une opération au regard des critères suivants :

- Similarité des conditions économiques ou financières à des pratiques de marché ;
- Similarité des conditions à celles des opérations pratiquées par la société CATANA GROUP dans ses rapports avec les tiers ;
- Conditions comparables aux conditions pratiquées pour un même type d'opération dans d'autres sociétés ayant la même activité.

7.6 Tableau récapitulatif des délégations encours de validité

A la date du présent document, le Conseil d'Administration de la Société dispose des autorisations et délégations financières suivantes :

Nature des délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation au cours de l'exercice
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	27.02.20	27.04.22*	7 628 544,50 € Plafond indépendant	n/a
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)	27.02.20	27.04.22*	Pour les actions : 7 628 544,50 € Plafond indépendant Pour les titres de créances : 7 628 544,50 € Plafond indépendant	n/a
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public à l'exception des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier	27.02.20	27.04.22*	Pour les actions : 7 628 544,50 € Plafond indépendant Pour les titres de créances : 7 628 544,50 € Plafond indépendant	n/a
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier	27.02.20	27.04.22*	Pour les actions : 7 628 544,50 € dans la limite de 20% du capital par an Plafond indépendant Pour les titres de créances : 7 628 544,50 € Plafond indépendant	n/a
Autorisation en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de fixer le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée	27.02.20	27.04.22*	10 % du capital par an au moment de l'émission	n/a
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	27.02.20	27.04.22*	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	n/a
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	27.02.20	27.04.22*	10% du capital au jour de l'assemblée Plafond indépendant	n/a
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	27.02.20	27.04.22*	1% du capital lors de la décision du conseil de réaliser cette augmentation Plafond indépendant	n/a
Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre en faveur des salariés et mandataires sociaux de la Société et de sociétés lui étant liées	25.02.21	25.04.24	2% du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil Plafond indépendant	72 500 actions ont été attribuées gratuitement (cf. § 7.3.4.4)

*Il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 24 février 2022 de renouveler ces autorisations.

7.7 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

7.7.1 Code de gouvernement d'entreprise

Compte tenu de la taille de la Société et de sa structure, le Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2020 a décidé d'adopter, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2020, le Code Middlednext comme code de gouvernance. Ce Code est disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com).

Le Conseil d'Administration de la Société lors de sa séance du 3 décembre 2021 a pris connaissance du Code MiddleNext révisé en septembre 2021 et des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code. Le Code MiddleNext contient également des points de vigilance issus du référentiel pour une Gouvernance raisonnable des entreprises françaises, qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la Gouvernance.

Il est précisé que la Société respecte les recommandations du Code MiddleNext à l'exception des recommandations suivantes :

Recommandation Middlednext non appliquée	Explication
R3 : présence d'au moins deux membres indépendants	Compte tenu de sa taille, le Conseil d'Administration ne comporte qu'un seul membre indépendant. Quatre mandats d'administrateurs arriveront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2023. En conséquence, durant l'année 2022, la Société examinera la composition de son conseil (indépendant, équilibre homme-femme, etc.) afin de proposer, le cas échéant, de nouveaux membres indépendant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2023.
R11 : échelonnement des mandats	Quatre mandats d'administrateurs sur cinq arrivent à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2023. Le Conseil d'Administration, examinera lors du conseil d'arrêté des comptes 2022 l'opportunité ou non de prévoir un échelonnement des mandats.

7.7.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société. Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit obligatoirement, autoriser préalablement toute caution, aval ou garantie délivrée par la société.

Pour se conformer aux recommandations du code Middlednext, le Conseil d'Administration notamment :

- revoit annuellement les conflits d'intérêts connus,
- fait un point annuel sur la succession des dirigeants,
- prend connaissance des points de vigilance du Code Middledenext et les revoit régulièrement,
- vérifie qu'au sein des sociétés opérationnelles du Groupe une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité est bien mis en œuvre à chaque niveau hiérarchique de la Société,
- s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer ce qui a pu susciter des votes négatifs en vue de l'assemblée générale suivante et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

7.7.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par les articles 11 et suivants des statuts, et sont conformes aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens.

Le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration pour l'année à venir est établi en fin d'exercice précédent. Les réunions programmées sont au nombre de 3, les autres réunions sont décidées en fonction des sujets à traiter et des décisions à prendre.

Si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil, ou le directeur général, peuvent demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son président. A défaut, le conseil élit lui-même le président de séance.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage de voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Conformément au règlement intérieur de la société, les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Pour permettre aux membres du conseil de préparer utilement les réunions et leur assurer une information de qualité dans le respect du règlement intérieur du Conseil d'Administration, le Président leur communique dans un délai suffisant avant chaque réunion, tous les documents et informations relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour et nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par le président de séance et par au moins un administrateur ayant pris part à la séance. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par au moins deux administrateurs.

D'une manière habituelle, après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la précédente réunion, le conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président veille à ce que l'intégralité des points portés à l'ordre du jour soit examinée par les membres du conseil.

Toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président ainsi qu'à une obligation générale de réserve.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois. Le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration a été de 100 %.

Date du conseil	Thèmes débattus
14.12.2020	L'arrêté des comptes de l'exercice écoulé L'arrêté des comptes consolidés de l'exercice écoulé Délibérations sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale Décisions à prendre en vue de la préparation et de la convocation de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice (notamment arrêté du rapport financier annuel et de la politique de rémunération) Changement du code de référence en matière de gouvernement d'entreprise : adoption du code Middenext, Mise à jour du règlement intérieur de la Société à la suite de l'adoption du Code Middenext
25.02.2021	Mise en œuvre du programme de rachat d'actions Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 25 février 2021, Autorisation de conventions réglementées, Décision de reporter à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice ouvert le 1 ^{er} septembre 2021 l'application du format ESEF
30.03.2021	Constatation de l'attribution définitive d'actions dans le cadre du Plan d'AGA 2019 par création d'actions nouvelles, et modification corrélative des statuts
01.06.2021	Arrêté des comptes sociaux semestriels et des comptes consolidés semestriels au 28 février 2021

Conseils	Olivier Poncin*	FINANCIER E PONCIN	Nicolas Martin	Corinne Mercier	Pascale Poncin	Taux de présence collective
14.12.2020	✓	✓	✓	✓	✓	100%
25.02.2021	✓	✓	✓	✓	✓	100%
30.03.2021	✓	✓	✓	✓	✓	100%
01.06.2021	✓	✓	✓	✓	✓	100%
Taux de présence individuelle	100 %	100%	100%	100%	100%	

Dans ce tableau, ✓ représente une présence et ✗ représente une absence.

Il est précisé que Monsieur Olivier Poncin s'abstient de participer aux délibérations et aux votes concernant les éléments de sa rémunération. En outre, au-delà de ce sujet, des moments d'échanges sont prévus entre les administrateurs hors sa présence.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

En application du Code Middledenext, le Conseil d'Administration consacre une fois par an un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement. Ce point est inscrit chaque année à l'ordre du jour du Conseil d'Administration appelé à arrêter les comptes de l'exercice écoulé. Compte tenu de l'adoption du Code Middledenext lors du conseil d'arrêté des comptes tenu en décembre 2020, il avait été décidé de faire cette évaluation lors d'un conseil à tenir postérieurement pour avoir le recul nécessaire sur le fonctionnement du conseil au regard du Code Middledenext. Cette évaluation n'a pas encore été réalisée, le Conseil estimant n'avoir pas encore assez de recul sur l'application du Code Middledenext au sein de la Société..

Au regard de la composition et de la taille du Conseil d'Administration, la Société n'a pas non plus jugé opportun de procéder à une évaluation externe formelle, privilégiant l'autoévaluation par les administrateurs.

7.7.4 Conseil sous forme de comité d'audit et conseil sous forme de comité RSE

Conformément aux statuts de la société, le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du conseil, la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

La société a considéré que son organisation et sa taille ne nécessitaient pas la création de comités spécialisés *ad hoc*, étant précisé que la société n'est pas astreinte à l'obligation de mettre en place un comité d'audit dans la mesure où le Conseil d'Administration remplit les fonctions du comité d'audit (conformément aux dispositions de l'article L. 823-20, 4° du Code de commerce). En formation de comité d'audit, le Conseil d'Administration est présidé par son administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration réuni sous forme de comité d'audit assure les missions dévolues au comité d'audit telles que présentées au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit.

Conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail précité, le président du conseil exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'assister aux séances du conseil réuni en comité d'audit, même s'il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

Le Conseil d'Administration de la société s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé, en formation de comité d'audit, sous la présidence de Monsieur Nicolas Martin. Le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration réuni en formation de comité d'audit a été de 100%.

Lors de la réunion du conseil du 3 décembre 2021, il a été décidé de créer, à compter de l'exercice 2021/2022, au sein du conseil un comité RSE afin de respecter la nouvelle recommandation R8 du Code Middlednext. A ce titre, une réflexion est en cours sur la composition de ce comité, ses modalités de fonctionnement et ses principales fonctions.

7.7.5 Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a établi son règlement intérieur. Il détermine notamment le rôle du conseil, ses règles de fonctionnement et rappelle aux administrateurs les règles de déontologie à observer dans le cadre de l'exercice de leur mandat et leurs différentes obligations (telles que notamment leur obligation de loyauté, de non-concurrence ou d'abstention d'intervention sur les titres de la société en cas de détention d'informations privilégiées). Chaque administrateur signe le règlement intérieur.

Ce règlement intérieur, établi le 28 février 2019 et mis à jour une première fois le 14 décembre 2020 suite à l'adoption du Code Middlednext, a été mis à jour une deuxième fois le 3 décembre 2021 suite à la mise à jour dudit Code. Il est disponible sur le site internet de la société (www.catanagroup.com).

7.7.6 Gestion des conflits d'intérêts

En application de son règlement intérieur, dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné s'engage à (i) en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, (ii) déclarer avant chaque réunion du conseil, en fonction de l'ordre du jour ses éventuels conflits d'intérêts et (iii) en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra soit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote correspondants à la convention ou à l'opération faisant apparaître un conflit d'intérêt, soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Une absence d'information équivalant à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe. A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

7.8 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les informations détaillées concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux statuts de la société (articles 21 à 28).

En application de l'article 24 des statuts, tout actionnaire a le droit de participer personnellement aux assemblées générales, ou de s'y faire représenter, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles inscrit en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

En préalable de la tenue des assemblées générales, le dirigeant veille à rencontrer les actionnaires significatifs qui le souhaitent tout en veillant au respect de l'égalité d'information des actionnaires.

7.9 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

En application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 4 « Informations sur le capital » ci-dessus.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des droits de vote, en cas de non-déclaration des franchissements de seuils.
- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribuée à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.
- Aucun pacte d'actionnaires ou autre accord pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice du droit de vote n'a été porté à la connaissance de la société.
- il n'a été conclu aucun engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Dutreil » du 1^{er} août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires.

- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 7.6 dans le récapitulatif des délégations d'augmentation du capital.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Aucun accord conclu par la société n'est susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil d'Administration.

Fait à CANET EN ROUSSILLON,
Le 3 décembre 2021

Le Conseil d'Administration

Tél. : 02 51 67 30 33
E-mail : lesherbiers@bdo.fr
www.bdo.fr

9 rue de la Filandière
CS 10527
85505 Les Herbiers cedex

CATANA GROUP

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

Rapport sur les comptes consolidés au 31 août 2021

BDO LES HERBIERS
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Poitou Charentes Vendée
Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie régionale de Poitiers
RCS 314 392 598 La Roche-sur-Yon - Siret 314 392 598 00053 - Code APE 6920Z
SAS au capital de 172 800 euros - N° TVA intracommunautaire FR52314392598



Bilan consolidé	61
Compte de résultat consolidé	63
État du résultat global	64
Tableau de variation des capitaux propres	65
Tableau des flux de trésorerie	66
Annexe aux comptes consolidés	67

Les Herbiers, le 12 novembre 2021

Véronique Martineau
Expert-comptable associée

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

A C T I F	Note	31.08.2021	31.08.2020
Ecarts d'acquisition	6.2	93	93
Immobilisations incorporelles	6.3	2 497	2 194
Immobilisations corporelles	6.4	22 278	21 356
Autres actifs financiers	6.5	71	71
Autres actifs non courants	6.6	14	59
Actif d'impôts non courants	6.7	7 118	4 596
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		32 072	28 370
Stocks et en-cours	6.8	22 923	17 438
Créances clients	6.9	9 406	14 112
Autres actifs courants	6.10	4 072	3 771
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.11	45 582	35 013
TOTAL ACTIFS COURANTS		81 983	70 334
TOTAL ACTIF		114 055	98 704

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

P A S S I F	Note	31.08.2021	31.08.2020
Capital social		15 353	15 257
Actions propres		28	-89
Réserves consolidées part du Groupe		20 785	15 540
Résultat consolidé part du Groupe		14 132	5 193
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7.1	50 298	35 900
Réserves consolidées part des minoritaires		2 182	1 868
Résultat consolidé part des minoritaires		487	327
INTERETS MINORITAIRES	7.1	2 669	2 195
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7.1	52 968	38 095
Emprunts et dettes financières	7.2	20 291	25 966
Provision pour engagements de retraite	7.3	86	517
Autres passifs non courants	7.4	158	134
PASSIFS NON COURANTS		20 536	26 617
Emprunts et dettes financières	7.2	7 144	3 255
Dettes fournisseurs	7.5	8 047	13 289
Provisions à court terme	7.6	531	523
Autres passifs courants	7.6	23 708	16 822
Passifs d'impôts courants	7.6	1 122	103
PASSIFS COURANTS		40 552	33 992
TOTAL PASSIF		114 055	98 704

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
en milliers d'euros

	Note	31.08.2021	31.08.2020 ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES		101 771	82 628
Achats consommés	8.1	-43 739	-36 062
Charges de personnel	8.2	-11 402	-10 308
Charges externes		-29 501	-27 221
Impôts et taxes		-956	-1 116
Dotations / Reprises amortissements	8.3	-4 748	-4 141
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	8.4	259	-254
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		2 675	2 671
Autres produits et charges opérationnels courants	8.5	-319	132
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		14 039	6 330
Résultat opérationnel non courant	8.6	-71	-39
RESULTAT OPERATIONNEL		13 968	6 291
Coût de l'endettement financier net	8.7	-259	-102
Autres produits et charges financiers	8.8	232	127
Produit / Charge d'impôt	8.9	678	-797
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		14 619	5 519
Part des minoritaires		487	327
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		14 132	5 193
RESULTAT PAR ACTION	8.10	0,46 €	0,17 €
RESULTAT DILUE PAR ACTION	8.10	0,46 €	0,17 €

⁽¹⁾ Les comptes consolidés clos le 31 août 2020 ont été modifiés dans le cadre de la correction d'erreur mentionnée dans la note 2.3 du présent rapport sur les comptes consolidés

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
en milliers d'euros

	31.08.2021	Intérêts non contrôlants 31.08.2021	31.08.2020
RESULTAT DE LA PERIODE	14 132	487	5 193
Eléments recyclables :			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Ecart de conversion			
Partie du profit ou de la perte sur les instruments de couverture			
Eléments non recyclables :			
Variation de la réserve de réévaluation			
Ecart actuariel	0	0	19
Quote-part de résultat global provenant des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence			
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	0	0	19
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	14 132	487	5 212

**TABLEAU DE VARIATION DE L'EXERCICE DES CAPITAUX PROPRES
 CONSOLIDÉS ET DES INTERETS MINORITAIRES**
en milliers d'euros

	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres du groupe
Situation au 31/08/2019	15 257	7 218	9 764	32 239	1 951	30 289
Affectation résultat 31/08/2019		9 764	-9 764			
Actions propres		-10		-10		-10
Ecart actuariels		20		20	0	20
Différence liée à la conversion des comptes HACO du TND à l'€		-159		-159	-80	-80
Paiement fondé sur des actions		489		489		489
Distribution dividendes		-3		-3	-3	
Résultat consolidé 31/08/2020			5 519	5 519	327	5 193
Situation au 31/08/2020	15 257	17 319	5 519	38 095	2 195	35 900
Affectation résultat 31/08/2020		5 519	-5 519	0		0
Actions propres		117		117		117
Ecart actuariels				0		0
Rachat des minoritaires PPR		-16		-16	-13	-3
Paiement fondé sur des actions		153		153		153
Distribution dividendes				0		0
Résultat consolidé 31/08/2021			14 619	14 619	487	14 132
Situation au 31/08/2021	15 257	23 091	14 619	52 967	2 669	50 298

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en milliers d'euros

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31.08.2021	31.08.2020
Résultat net des sociétés intégrées	14 619	5 519
Charges/Produits d'impôts différés	-2 522	-7
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4 325	4 259
Plus et moins-values de cessions	8	-25
Quote-part de subvention virée au résultat	-69	-195
Autres éléments sans impact sur la trésorerie (paiement fondé sur des actions)	153	489
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net	16 514	10 041
Coût de l'endettement financier net	259	102
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net	16 773	10 143
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
- Autres actifs non courants	45	55
- Stocks	-5 485	-3 787
- Clients	4 705	-2 192
- Autres actifs courants (hors prêts et cautions)	-351	422
- Autres passifs non courants	24	-82
- Fournisseurs	-5 041	120
- Autres passifs courants	7 974	4 614
	1 872	-850
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	18 645	9 293
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾	-6 055	-7 814
Cessions d'immobilisations	213	276
Variation des prêts et avances consenties	2	-58
Incidence variation de périmètre ⁽²⁾	-16	-1 130
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-5 856	-8 726
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Actions propres	117	-10
Dividendes versés aux minoritaires		-3
Encaissements liés à de nouveaux emprunts ⁽¹⁾	400	23 534
Remboursements d'emprunts	-2 363	-952
Coût de l'endettement financier net	-259	-102
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-2 105	22 466
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10 684	23 034
Trésorerie d'ouverture	34 887	11 856
Trésorerie de clôture	45 562	34 887
Variation des écarts de conversion	-9	-2
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10 684	23 034

(1) Hors nouveaux crédit-bails & locations simples pour 292 K€ sur N et 992 K€ sur N-1.

(2) En N-1, Prix payé des 20% complémentaires HACO = - 2 260 K€ dont 1 130 K€ en dette au 31/08/19, soldée le 21/11/19.
En N, Prix payé pour le rachat des 5% de minoritaires PPR = - 16 K€.

1. Informations générales.....	69
2. Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture	70
2.1 <i>Événements significatifs</i>	<i>70</i>
2.2 <i>Événements postérieurs.....</i>	<i>70</i>
2.3 <i>Correction d'erreur.....</i>	<i>70</i>
3. Principes comptables et règles de consolidation.....	72
3.1 <i>Déclaration de conformité au référentiel IFRS.....</i>	<i>72</i>
3.2 <i>Base de préparation des états financiers consolidés</i>	<i>73</i>
3.3 <i>Estimations et hypothèses.....</i>	<i>74</i>
3.4 <i>Périmètre et méthodes de consolidation.....</i>	<i>75</i>
3.5 <i>Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1).....</i>	<i>76</i>
3.6 <i>Écart d'acquisition (IFRS 3 - IAS 36).....</i>	<i>76</i>
3.7 <i>Immobilisations incorporelles (IAS 38).....</i>	<i>77</i>
3.8 <i>Immobilisations corporelles (IAS 16)</i>	<i>77</i>
3.9 <i>Contrats de location (IFRS 16)</i>	<i>79</i>
3.10 <i>Dépréciation des actifs (IAS 36).....</i>	<i>80</i>
3.11 <i>Impôts différés (IAS 12)</i>	<i>81</i>
3.12 <i>Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)</i>	<i>82</i>
3.13 <i>Instruments financiers (IAS 32, IFRS 7 et IFRS 9).....</i>	<i>83</i>
3.14 <i>Gestion des risques financiers</i>	<i>84</i>
3.15 <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)</i>	<i>85</i>
3.16 <i>Capital et capitaux propres</i>	<i>86</i>
3.17 <i>Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37).....</i>	<i>86</i>
3.18 <i>Avantages du personnel (IAS 19).....</i>	<i>86</i>
3.19 <i>Passifs courants et non courants.....</i>	<i>87</i>
3.20 <i>Chiffre d'affaires (IFRS 15).....</i>	<i>88</i>
3.21 <i>Résultat opérationnel courant</i>	<i>89</i>
3.22 <i>Coût de l'endettement financier</i>	<i>89</i>
3.23 <i>Autres produits et charges financiers.....</i>	<i>89</i>
3.24 <i>Impôt sur le résultat (IAS 12)</i>	<i>90</i>
3.25 <i>Intérêts minoritaires (IAS 27)</i>	<i>90</i>
3.26 <i>Résultat par action (IAS 33)</i>	<i>90</i>
3.27 <i>Segments opérationnels (IFRS 8).....</i>	<i>91</i>
3.28 <i>Actifs en cours de cessions (IFRS 5)</i>	<i>91</i>
4. Périmètre de consolidation	92
5. Information sectorielle.....	93
5.1 <i>Information sectorielle par activité.....</i>	<i>93</i>
5.2 <i>Information géographique</i>	<i>94</i>
6. Notes sur le bilan actif.....	95

6.1	<i>Pertes de valeur sur actifs immobilisés.....</i>	95
6.2	<i>Ecart d'acquisition.....</i>	96
6.3	<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	97
6.4	<i>Immobilisations corporelles nettes.....</i>	100
6.5	<i>Autres actifs financiers</i>	102
6.6	<i>Autres actifs non courants.....</i>	102
6.7	<i>Actifs d'impôts différés.....</i>	103
6.8	<i>Stocks</i>	104
6.9	<i>Créances clients</i>	104
6.10	<i>Autres actifs courants.....</i>	105
6.11	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	105
7.	Notes sur le bilan passif.....	106
7.1	<i>Capitaux propres.....</i>	106
7.2	<i>Emprunts et dettes financières.....</i>	107
7.3	<i>Provisions à long terme</i>	108
7.4	<i>Autres passifs non courants</i>	108
7.5	<i>Dettes fournisseurs</i>	108
7.6	<i>Autres passifs courants.....</i>	109
8.	Notes sur le compte de résultat.....	110
8.1	<i>Achats consommés</i>	110
8.2	<i>Charges de personnel.....</i>	110
8.3	<i>Dotations / Reprises amortissements</i>	111
8.4	<i>Dotations / Reprises provisions et dépréciations</i>	111
8.5	<i>Autres produits et charges opérationnels courants.....</i>	112
8.6	<i>Résultat opérationnel non courant.....</i>	112
8.7	<i>Coût de l'endettement financier net</i>	113
8.8	<i>Autres produits et charges financiers.....</i>	113
8.9	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	114
8.10	<i>Résultat net par action</i>	114
9.	Informations complémentaires	115
9.1	<i>Effectifs</i>	115
9.2	<i>Passifs éventuels</i>	115
9.3	<i>Engagements hors bilan</i>	116
9.4	<i>Transactions avec les parties liées</i>	117
9.5	<i>Autres informations.....</i>	118
9.6	<i>Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction</i>	118
9.7	<i>Honoraires des commissaires aux comptes.....</i>	118

1. Informations générales

Le métier de CATANA GROUP est celui de constructeur de navires de plaisance avec deux pôles :

- **Un pôle BATEAUX**, avec la voile haut de gamme à travers les marques CATANA, BALI et CATSPACE ;
- **Un pôle SERVICES**, principalement constitué du PORT PIN ROLLAND situé au Centre de la Méditerranée.

CATANA GROUP est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

Les états financiers consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 août 2021, comprennent les états financiers de la société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 août 2020 sont présentées à titre de comparatif.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 3 décembre 2021.

2. Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Événements significatifs

Par décision du Conseil d'Administration du 30 mars 2021, il a été procédé à une augmentation de capital de 96 000 € par la création de 192 000 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été réalisée par incorporation des réserves, dans le cadre de la réalisation définitive du plan d'attribution gratuite d'actions qui avait été décidé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2019.

Un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au profit de membres du personnel du groupe a été décidé par le Conseil d'Administration du 25 février 2021. Ce plan a été traité conformément à IFRS 2 et impacte les charges de personnel à hauteur de 153 K€ au 31 août 2021.

2.2 Événements postérieurs

Néant.

2.3 Correction d'erreur

Un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de membres du personnel du groupe avait été décidé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2019. Les conditions de présence ont été levées lors du Conseil d'Administration du 27 février 2020. Conformément à IFRS 2, cette transaction, dont le paiement est fondé sur des actions, aurait dû impacter les charges de personnel de l'exercice précédent, qui ont en conséquence été sous-estimées pour un montant de 489 K€.

Les données comparatives sont retraitées de l'impact lié à cette correction d'erreur. Les tableaux ci-après présentent ces différents impacts.

P A S S I F	31/08/2020		
	Après correction	Avant correction	Impact
Capital social	15 257	15 257	
Actions propres	-89	-89	
Réserves consolidées part du Groupe	15 540	15 051	489
Résultat consolidé part du Groupe	5 193	5 682	- 489
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	35 900	35 900	

CATANA GROUP

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2021

COMPTE DE RESULTAT	31/08/2020		
	Après correction	Avant correction	Impact
CHIFFRE D'AFFAIRES	82 628	82 628	
Achats consommés	-36 062	-36 062	
Charges de personnel	-10 308	-9 819	-489
Charges externes	-27 221	-27 221	
Impôts et taxes	-1 116	-1 116	
Dotations / Reprises amortissements	-4 141	-4 141	
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	-254	-254	
Variation des stocks de produits en cours et de produits	2 671	2 671	
Autres produits opérationnels courants	132	132	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	6 330	6 818	-489
Autres produits et charges opérationnels	-39	-39	
RESULTAT OPERATIONNEL	6 291	6 780	-489
Coût de l'endettement financier	-102	-102	
Autres produits et charges financiers	127	127	
Produit / Charge d'impôt	-797	-797	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 519	6 008	-489
Part des minoritaires	327	327	
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	5 193	5 682	-489
RESULTAT PAR ACTION	0,17 €	0,19 €	-0,02 €
RESULTAT DILUE PAR ACTION	0,17 €	0,19 €	-0,02 €

3. Principes comptables et règles de consolidation

3.1 Déclaration de conformité au référentiel IFRS

Le Groupe a établi ses comptes conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), comprend les normes comptables internationales (IAS - International Accounting Standards et IFRS - International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 août 2020, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} septembre 2020.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} septembre 2020 :

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 - Définition de « l'importance relative »
- Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 - Réforme des taux d'intérêt de référence
- Amendements à IFRS 16 - Allègements de loyer liés au Covid-19

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} septembre 2020 :

- Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue
- Amendements à IAS 37 - Contrats déficitaires - Coûts d'exécution des contrats
- Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 - Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2
- Amendements à IFRS 3 - Référence au cadre conceptuel
- Amendements à IFRS 4 - Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9
- Amendements à IFRS 16 - Allègements de loyers liés au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021
- Améliorations annuelles (cycle 2018-2020) - Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2018-2020 (Normes concernées : IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41)

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes. Elle n'anticipe pas, à ce stade, d'impact significatif sur ses états financiers.

3.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

3.3 Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières, conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations, de manière régulière, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement, s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments, qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- La valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- La valorisation des engagements de retraite,
- Les impôts différés.

Les actifs corporels ou incorporels (hors goodwill) font l'objet d'un test de dépréciation si un indice de perte de valeur externe ou interne a été décelé.

Les comptes consolidés ont été établis dans le contexte économique, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

La valeur des actifs (les stocks, les créances clients et les actifs à long terme) est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction du Groupe, en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction fait appel à son jugement, afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de la clarification de certaines normes ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas les problématiques concernées.

3.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, qu'une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du Groupe qui sont consolidées sont répertoriées au point 4.

Les méthodes comptables, exposées ci-dessous, ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées, d'une manière uniforme, dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les écarts d'évaluation sur les actifs et passifs identifiables sont traités suivant la méthode de la réévaluation globale, c'est-à-dire en regroupant la part Groupe et celle des minoritaires.

La méthode de la mise en équivalence consiste à substituer à la valeur nette comptable des titres, la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de ladite société.

Méthodes de conversion (IAS 21)

Le Groupe CATANA comprend une filiale étrangère, hors zone euro : la SARL HACO dont le siège est en Tunisie. Sa monnaie locale est le dinar tunisien alors que sa monnaie fonctionnelle est l'euro. En effet, l'essentiel de ses transactions est réalisé en euro. Son exploitation fait partie intégrante des activités de CHANTIER CATANA, entité qui établit ses comptes en euro.

La Direction de la société HACO a décidé début 2019 de changer sa monnaie de comptabilisation du TND vers l'EURO. Une demande a été faite au Ministère des finances, et le 21 février 2019, la société a obtenu l'autorisation spécifique du Ministre des finances de tenir sa comptabilité en Euro. La société comptabilise donc ses opérations en Euro depuis le 1^{er} septembre 2019.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif auquel elles se rapportent et, pour certaines, sur la durée de réalisation des emplois.

Amortissements dérogatoires

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

3.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

3.6 Écart d'acquisition (IFRS 3 - IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuelle (cf. point 6.1).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres charges opérationnelles ».

3.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminuées des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments, dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Brevets et licences de 1 à 5 ans
- Frais de développement de 3 à 5 ans
- Concessions de 15 à 20 ans

Le Groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés. Le cas échéant, cet amortissement peut être accéléré suite à l'arrêt des productions sur lesquelles portent ces frais de développement.

Des écarts d'évaluation ont été affectés au poste concessions (cf. point 6.3). Ces écarts sont amortis sur la durée restante des concessions.

3.8 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement. Cette valeur brute est ensuite diminuée du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément, lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

À l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie infinie, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Constructions - gros œuvre 40 ans
- Constructions - installations générales 10 à 30 ans
- Agencements - installations 4 à 20 ans
- Matériel et outillage 1 à 10 ans
- Matériels de transport 1 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique 2 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

Les moules et pièces mères des bateaux sont amortis en fonction de la durée de vie estimée des modèles.

CATANA GROUP

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2021*

3.9 Contrats de location (IFRS 16)

Selon la norme IFRS 16, est considéré comme un contrat de location, tout contrat, donnant le droit d'utiliser un actif identifié pour une période de temps donnée en échange d'un paiement périodique.

Pour le preneur, la norme IFRS 16 ne fait plus de distinction entre les contrats de location financement et les contrats de locations simples. Les contrats de location sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. Chaque paiement au titre des contrats est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Ce sont les taux bancaires que le Groupe a récemment obtenu dans le cadre de ses nouveaux financements (hors PGE) qui ont été utilisés pour l'actualisation des loyers. Les taux oscillent entre 1.00% et 1.10% pour la France. En ce qui concerne la filiale tunisienne, c'est le taux de 11.50% qui a été retenu, conformément aux circularisations bancaires réalisées localement.

Comme l'autorisent les textes, par mesure de simplification, le Groupe a fait le choix de ne pas retraiter les contrats qui avaient une valeur inférieure à 5 000 €. Le montant des charges de l'exercice se rapportant aux contrats de location à court terme et aux actifs de faible valeur s'élève à 240 K€.

Les droits d'utilisation des immobilisations incorporelles & corporelles sont amortis sur la durée du contrat de location.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif.

Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'élève à 495 K€.

3.10 Dépréciation des actifs (IAS 36)

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe un indice de perte de valeur d'un actif (autre qu'un actif financier), d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36, ou d'un groupe d'UGT.

Les UGT sont des entités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test systématique de dépréciation au moins une fois par an. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du Groupe, CATANA GROUP utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Dans le Groupe, les UGT correspondent aux secteurs d'activité :

- Fabrication et négoce de bateaux de plaisance (voiles et moteurs), comprenant les sociétés CHANTIER CATANA et HACO.
- Services (travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et places de port), comprenant la société PORT PIN ROLLAND.

Les pertes de valeur, constatées sur les goodwill, et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

Pour les autres actifs, lorsqu'apparaît un indice montrant qu'une perte de valeur est susceptible de ne plus exister, la reprise de perte de valeur antérieurement constatée est déterminée sur la base de la valeur recouvrable nouvellement estimée, mais ne doit pas conduire à une valeur comptable supérieure à celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

3.11 Impôts différés (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point **8.9**.

3.12 Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)

Matières premières

Les matières premières sont évaluées au dernier prix d'achat sauf pour l'entité PORT PIN ROLLAND pour laquelle est retenu le coût moyen d'achat pondéré.

Marchandises

Les stocks de bateaux d'occasion sont évalués à leur prix de reprise. Les frais de remise en état (« refit ») sont également intégrés dans la valorisation.

Produits finis et en-cours de production

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût réel de production ou à leur coût standard de production.

La méthode retenue pour les contrats à long terme de la société CHANTIER CATANA est la constatation du chiffre d'affaires à l'achèvement pour les deux gammes : CATANA et BALI. Si un bateau est en cours de fabrication au moment de l'arrêté comptable, il est donc dans nos stocks d'en-cours valorisés au coût de production.

Les stocks d'en-cours de la société HACO, qui comprennent notamment les bateaux de la gamme CATSPACE, sont valorisés individuellement pour chaque commande en intégrant les coûts directs (main d'œuvre & matières premières) et une quote-part de charges indirectes selon le nombre d'heures passées sur le bateau.

Dépréciations

Les stocks de matières et marchandises, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.13 Instruments financiers (IAS 32, IFRS 7 et IFRS 9)

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les prêts, les dépôts et cautionnements, les titres de participation.

Le Groupe applique les normes IAS 32, IFRS 9 et IFRS 7. La norme IFRS 9 définit deux catégories d'actifs financiers :

- Les actifs financiers en juste valeur dont les variations sont comptabilisées soit au compte de résultat s'ils sont détenus à court terme, soit en capitaux propres s'ils correspondent à un investissement à long terme ;
- Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti tels que les prêts et créances.

En tout état de cause, le Groupe CATANA évalue au coût amorti les actifs financiers déduction faite de toute perte de valeur éventuelle.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et les emprunts.

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Au 31 août 2021, le Groupe ne dispose d'aucun instrument financier dérivé.

3.14 Gestion des risques financiers

Risque client

Le risque clients est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement de ses bateaux. Pour la gamme CATANA, le paiement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui ont vocation à couvrir l'avancement du bateau.

Pour la gamme BALI, le cycle de fabrication est plus court et il est couvert par un ou deux acomptes seulement.

D'un point de vue général, aucun bateau ne quitte le chantier sans avoir été totalement réglé sauf à de rares exceptions où toutes les garanties nécessaires sont réunies.

Le Groupe peut être conduit à procéder à la reprise de bateaux d'occasion sur des ventes de bateaux neufs.

Ce phénomène de reprise est incontournable dans la profession et peut avoir tendance à s'accroître dans un marché en difficulté. La contrainte et le risque résident dans le délai d'écoulement de ces unités reprises qui s'allonge en période de crise immobilisant donc plus longtemps de la trésorerie (ce qui a pour conséquence logique une augmentation du BFR).

Par ailleurs, il n'y a pas de disposition contractuelle à risque : la reprise est décidée avec le client au moment de la concrétisation de la vente du bateau neuf (exactement comme dans le secteur automobile).

Pour déterminer la valeur de reprise, CATANA GROUP tient compte de la valeur « argus » du bateau, de son état au moyen d'expertise si nécessaire, et bien entendu de la capacité du marché à rapidement écouler la marque reprise.

CATANA GROUP a bien évidemment un savoir-faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque ce chantier peut également assurer le « refit » de ces unités.

Cependant, avec la prépondérance des ventes de la gamme BALI dans le chiffre d'affaires du Groupe, l'essentiel des reprises de bateaux d'occasion est désormais assuré par le réseau de distributeurs présents dans le monde entier. Seule les ventes de bateaux de la marque CATANA peuvent générer ce type de reprise mais ces cas sont devenus marginaux.

CATANA GROUP s'estime donc très peu exposée au risque d'impayés et aux risques liés aux reprises de bateaux d'occasion.

Risques liés aux besoins de financement de l'activité

La gamme CATANA, positionnée dans une niche et disposant de délais de fabrication longs, bénéficie d'un principe de versements d'acomptes à chaque étape de la fabrication, ce qui ne génère pas de BFR particulier.

En revanche, la gamme BALI est dans un secteur du marché à plus forts volumes mais dont la pratique d'acomptes est moins favorable. Ainsi, la fabrication des bateaux BALI, qui s'étale sur une période allant de 2 à 5 mois, est financée par un acompte à la

commande (souvent de 10 %) et le solde à la livraison générant ainsi un BFR plus contraignant pendant le cycle de fabrication.

Le Groupe fait face aisément à cette situation depuis plusieurs années, l'allongement du carnet de commandes augmentant aussi significativement le financement par les acomptes.

Sur le plan des investissements, la politique d'investissement est en grande partie consacrée aux développements de nouveaux modèles. Le plan d'optimisation des performances industrielles engendre actuellement des investissements productifs maîtrisés.

Les excellents fondamentaux financiers de l'entreprise (modèle bénéficiaire désormais établi, la trésorerie de plus en plus excédentaire, un faible endettement) placent désormais CATANA GROUP en situation d'indépendance financière par rapport à ses besoins comme en témoigne le tableau des flux de trésorerie.

Ces excellents fondamentaux financiers permettent à CATANA GROUP de disposer d'une capacité d'endettement confortable pour faire face à ces besoins, mais peu utilisé au cours des dernières années à l'exception des Prêts Garantis par l'Etat pour un montant de 18.8 M€ auxquels le Groupe a souscrit pour faire face aux conséquences potentielles de la crise sanitaire COVID-19.

Risque de liquidité

Compte tenu de ce qui précède et notamment de la présence d'une situation de trésorerie nette conséquente et d'une bonne capacité d'endettement, la société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Elle a ainsi procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qui confirme ce point.

Risque de change

Le Groupe exporte sur tous les continents. Actuellement, et depuis plusieurs années, le Groupe n'établit que des facturations en euros. Compte tenu de cela, CATANA GROUP estime donc quasi inexistant le risque de change. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de tous les placements à court terme (moins de 3 mois) très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels.

3.16 Capital et capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, des primes d'émission, des réserves, du résultat et des écarts de conversion. Les primes d'émission sont liées aux augmentations de capital de la société mère. Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation nets des distributions de dividendes.

Les coûts accessoires directement attribuables à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisés en moins de la prime d'émission, nets de taxes.

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions, le montant payé ou encaissé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « Actions propres ».

3.17 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

La quasi-totalité des bateaux est vendue par l'intermédiaire de notre réseau et bénéficie donc de la remise spéciale pour « petit SAV ». Pour les bateaux vendus aux particuliers, une provision SAV est comptabilisée. Cette provision est basée sur des statistiques, en fonction des charges de SAV engagées sur les années antérieures par rapport au CA.

3.18 Avantages du personnel (IAS 19)

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du Groupe, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Avantages à long terme

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Les engagements sont évalués suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacune des sociétés, et d'une actualisation financière.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation0.68%
- Convention collective..... navigation de plaisance

- Départ à l'initiative du salarié (cadres)..... départ à 65 ans
- Départ à l'initiative du salarié (non cadres)..... départ à 62 ans
- Progression annuelle des salaires 2% dégressif
- Table de mortalité INSEE 2014-2016
- Taux de rotation du personnel faible
- Taux de charges sociales retenu 37 à 38%

La variation de l'engagement est comptabilisée en résultat opérationnel et en réserves pour la partie résultant de la variation du taux d'actualisation (cf. point 7.3).

La société a souscrit à des contrats de financement de passifs sociaux relatifs aux indemnités de fin de carrière.

3.19 Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : Elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation. Elles comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour garanties données aux clients et les provisions pour litiges ;
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants.

L'échéancier des passifs financiers est présenté au point « 2 - Facteurs de risques », partie « 2.3.2 - Risques de liquidité » du rapport financier annuel.

3.20 Chiffre d'affaires (IFRS 15)

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat, lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

Dans notre pôle « BATEAUX », l'activité de fabrications et ventes de bateaux neufs est ainsi appréhendée :

Pour notre gamme haut de gamme « CATANA » :

- Il n'y a pas de consommation possible des avantages du bateau au fur et à mesure de sa fabrication.
- Dans le contrat, le transfert de propriété est indiqué comme se réalisant au fur et à mesure du paiement. Toutefois, cette clause n'a qu'une portée limitée dans la mesure où CHANTIER CATANA bénéficie d'une clause de réserve de propriété jusqu'au complet paiement du bateau. D'autre part, en cas de non-paiement du solde, les éventuels acomptes versés sont définitivement acquis à CHANTIER CATANA qui recherche un nouvel acquéreur. Ainsi, le transfert des risques n'a lieu qu'au moment de la livraison.
- Il ne s'agit pas d'un actif spécialisé, dans la mesure où nous pouvons vendre le bateau à un autre client.

Pour la gamme grand public « BALI » :

- Il n'y a pas de consommation possible des avantages du bateau au fur et à mesure de sa fabrication.
- Pas de contrôle au fur et à mesure de la création du bateau. Le transfert intervient au paiement complet du bateau qui conditionne la livraison.
- Il ne s'agit pas d'un actif spécialisé, dans la mesure où nous pouvons vendre le bateau à un autre client.

En conséquence, nous constatons le chiffre d'affaires des gammes CATANA et BALI uniquement lors de la livraison du bateau. Si un bateau est en cours de fabrication au moment de l'arrêté comptable, il est donc dans nos stocks d'encours valorisés au coût de production.

Pour le modèle « CATSPACE » développé par la société APYC :

- Le groupe CATANA GROUP intervenant en qualité de commissionnaire, les commissions sur ventes sont constatées en chiffre d'affaires au jour de la livraison et donc de la facturation du bateau au client final.
- De plus, l'usine de productions du Groupe intervenant en qualité de sous-traitant pour la fabrication de ce modèle, les ventes au donneur d'ordre (APYC) sont enregistrées en chiffre d'affaires pour le prix de vente au jour de la livraison et donc de la facturation du bateau au client final. Le donneur d'ordre n'a pas de stock.

3.21 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - Des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - Des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- De la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

3.22 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

3.23 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- Les pertes et gains de change
- Les revenus de créances commerciales
- Les escomptes financiers obtenus
- Les autres produits et charges financiers.

3.24 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.9.

3.25 Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

3.26 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe ne dispose pas de ce type d'instruments dilutifs.

3.27 Segments opérationnels (IFRS 8)

Cette norme, applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs.

Un segment opérationnel correspond à une composante susceptible d'acquérir des produits et d'encourir des charges pour laquelle les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel (le Président Directeur Général) pour évaluer la performance et affecter les ressources.

Ce Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

3.28 Actifs en cours de cessions (IFRS 5)

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente, si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, la direction à un niveau approprié doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui soit raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. De plus, on pourrait s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification, et les mesures nécessaires pour finaliser le plan doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci sera retiré.

4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Catana Group	Canet en Roussillon (66)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	100%	100%	IG
SARL Haco	El Haouaria, (Nabeul)	TN	Construction de bateaux	B24193932012	50%	50%	IG

IG : intégration globale

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois.

5. Information sectorielle

5.1 Information sectorielle par activité

L'information sectorielle par secteur d'activité pour les exercices clos en 2021 et 2020 se présente comme suit :

	31.08.2021				31.08.2020			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total des activités	136 907	5 741	-40 878	101 771	96 482	4 943	-18 796	82 628
<i>Dont chiffre d'affaires avec les tiers</i>	<i>96 947</i>	<i>4 824</i>		<i>101 771</i>	<i>78 481</i>	<i>4 147</i>		<i>82 628</i>
<i>Dont chiffre d'affaires inter secteurs</i>	<i>39 834</i>	<i>1 044</i>		<i>40 878</i>	<i>18 001</i>	<i>795</i>		<i>18 796</i>
Résultat opérationnel des activités	13 338	630		13 968	6 021	270		6 291
Valeur globale des actifs sectoriels (1)	97 657	9 280		106 937	85 022	9 086		94 108
Valeur globale des passifs sectoriels (2)	29 309	3 241		32 550	27 607	3 803		31 411
Investissements (3)	6 095	99		6 194	8 715	217		8 932
Dotations aux amortissements (4)	4 231	517		4 748	3 646	495		4 141
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie (5)	79			79	167	5		172

(1) Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations, les stocks, les créances (excepté les créances d'impôts) et la trésorerie

(2) Les passifs sectoriels comprennent les provisions (hors provision pour impôts), les dettes (excepté les emprunts bancaires, les dettes de crédits-bails, les dettes financières diverses et les dettes d'impôts)

(3) Les investissements concernent les immobilisations incorporelles et corporelles

(4) Les dotations aux amortissements concernent les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(5) Les autres charges, sans contrepartie de trésorerie, comprennent les dotations aux provisions (hors dotations aux amortissements), à savoir : dépréciations pour créances, les provisions pour garanties clients et les provisions pour engagements de retraite

CATANA GROUP

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2021

Les actifs et passifs opérationnels se raccordent comme suit, aux bilans 2021 et 2020 :

	31.08.2021			31.08.2020		
	Bateaux	Services	Total Groupe	Bateaux	Services	Total Groupe
Actifs courants	73 487	8 187	81 674	62 765	7 568	70 334
Actifs non courants	24 170	1 093	25 262	22 256	1 518	23 774
Valeur globale des actifs sectoriels	97 657	9 280	106 937	85 022	9 086	94 108
Impôt différé actifs	7 105	14	7 118	4 619	-22	4 596
Créances d'impôt exigible						
Total des actifs courants et non courants	104 761	9 294	114 055	89 640	9 064	98 704
Valeur globale des passifs sectoriels	29 309	3 241	32 550	27 607	3 803	31 411
Emprunts bancaires	20 329	1 744	22 073	21 604	1 811	23 415
Dettes sur crédits-bails	2 030	26	2 056	2 624	33	2 657
Dettes sur locations simples	651	0	651	707	10	717
Dettes financières diverses	2 636		2 636	2 307		2 307
Passifs d'impôt exigible	1 122		1 122	103		103
Provision pour impôt différé passif						
Total des passifs courants et non courants	56 076	5 012	61 087	54 952	5 657	60 609

5.2 Information géographique

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique, selon le lieu de facturation (conforme au lieu de livraison), pour les exercices 2021 et 2020 est la suivante :

	31.08.2021	31.08.2020
Turquie	22 422	9 086
U.S.A.	17 530	2 151
France	17 302	21 091
Italie	8 089	11 117
Grèce	6 725	10 942
Croatie	5 866	6 171
Autres	23 837	22 070
TOTAL	101 771	82 628

Au 31 août 2021, notre chiffre d'affaires avec le groupe DREAM YACHT représente 13% du chiffre d'affaires global contre 26% au 31 août 2020. Au 31 août 2021, nous avons également réalisé 20% de notre chiffre d'affaires global avec le groupe CATALOGIC contre 11% au 31 août 2020.

6. Notes sur le bilan actif

6.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels et incorporels résultent principalement de tests de dépréciation réalisés à partir des UGT selon la méthode suivante :

- La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est déterminée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers établis par la direction sur une période de 5 ans.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital approprié à l'UGT.

– *UGT bateaux*

A l'exception de l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition des titres HACO de 93 K€, les goodwills ont été dépréciés en totalité lors des exercices précédents, soit un montant cumulé de 11 406 K€.

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 6.20% (incluant un taux sans risque long terme de 1.03%, une prime de risque de 5% et un bêta endetté de 1.04).

Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie et d'un taux de croissance à l'infini de 1%. Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Une simulation sur la base d'un taux d'actualisation supérieur, permet de confirmer les résultats du test.

– *UGT services*

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 6.20% (incluant un taux sans risque long terme de 1.03%, une prime de risque de 5% et un bêta endetté de 1.04).

Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie et d'un taux de croissance à l'infini de 1%. Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Une simulation sur la base d'un taux d'actualisation supérieur, permet de confirmer les résultats du test.

L'UGT services comprend une immobilisation à durée de vie indéterminée correspondant à un fonds commercial pour 234 K€.

Pour déterminer la valeur terminale, il est pris en compte l'hypothèse du renouvellement de la concession PPR.

6.2 Ecarts d'acquisition

Valeurs brutes	31.08.2020	Augmentations	Diminutions	31.08.2021
Chantier Catana	11 406			11 406
Haco	93			93
TOTAL	11 499			11 499
TOTAL Dépréciation	11 406			11 406
		TOTAL VALEURS NETTES		93

6.3 Immobilisations incorporelles nettes

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
Au 31 août 2019				
Valeur brute	4 173	6 024	561	10 758
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 061	-5 443		-8 505
Valeur nette	1 112	580	561	2 253
Variations				
Acquisitions	518	153	545	1 216
Cessions (valeurs brutes)				
Cessions (amortissements)				
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs brutes)	73	3		76
Dotations aux amortissements et dépréciations	-514	-290		-804
Reprises de dépréciations				
Ecart de conversion à l'ouverture (amortissements)	-58	-3		-62
Variation de périmètre				
Virement de poste à poste			-486	-486
Total des variations de la période	19	-137	59	-59
Au 31 août 2020				
Valeur brute	4 765	6 179	620	11 565
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 634	-5 736		-9 370
Valeur nette	1 131	443	620	2 194
Variations				
Acquisitions	372	5	797	1 174
Cessions (valeurs brutes)	-715			-715
Cessions (amortissements)	715			715
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs brutes)				
Dotations aux amortissements et dépréciations	-440	-286		-726
Reprises de dépréciations				
Ecart de conversion à l'ouverture (amortissements)				
Variation de périmètre				
Virement de poste à poste			-145	-145
Total des variations de la période	-68	-281	652	303
Au 31 août 2021				
Valeur brute	4 422	6 185	1 272	11 879
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 359	-6 023		-9 382
Valeur nette	1 063	162	1 272	2 497

Les flux sur les immobilisations incorporelles comptabilisées conformément à IFRS 16 sont les suivants :

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
Au 31 août 2019				
Valeur brute				
Amortissements et dépréciations cumulés				
Valeur nette				
Variations				
Acquisitions		90		90
Cessions (valeurs brutes)				
Cessions (amortissements)				
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs brutes)				
Dotation aux amortissements et dépréciations		-31		-31
Reprises de dépréciations				
Ecart de conversion à l'ouverture (amortissements)				
Variation de périmètre				
Virement de poste à poste				
Total des variations de la période		59		59
Au 31 août 2020				
Valeur brute		90		90
Amortissements et dépréciations cumulés		-31		-31
Valeur nette		59		59
Variations				
Acquisitions				
Cessions (valeurs brutes)				
Cessions (amortissements)				
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs brutes)				
Dotation aux amortissements et dépréciations		-31		-31
Reprises de dépréciations				
Ecart de conversion à l'ouverture (amortissements)				
Variation de périmètre				
Virement de poste à poste				
Total des variations de la période		-31		-31
Au 31 août 2021				
Valeur brute		90		90
Amortissements et dépréciations cumulés		-62		-62
Valeur nette		28		28

Concessions

Dans la rubrique « brevets, licences, concessions », figurent des concessions, dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2020	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	31.08.2021
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	5 541				5 541
TOTAL	5 541				5 541

Amortissements et dépréciations	31.08.2020	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31.08.2021
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	5 232	232			5 464
TOTAL	5 232	232			5 464

TOTAL VALEURS NETTES	76
-----------------------------	-----------

⁽¹⁾ Concession PPR :

La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par CATANA GROUP et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 5 541 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 ^{1/3} ans et 15% de la concession sur 10 ^{1/3} ans.

La norme IAS 38 (§ 78) précise que les actifs incorporels ne peuvent pas faire l'objet d'un marché actif du fait de leur unicité. Il est donc difficile de tester la valeur des droits à concessions individuellement, car ils ne génèrent pas de flux de trésorerie séparément des autres actifs (cf. IAS 36 § 66 s.).

Au 31 août 2021, les droits à concessions ont donc été testés au sein de l'unité génératrice de trésorerie services, à laquelle ils appartiennent.

6.4 Immobilisations corporelles nettes

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
Au 31 août 2019				
Valeur brute	11 251	17 012	9 472	37 735
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 926	-11 826	-3 485	-21 237
Valeur nette	5 324	5 186	5 987	16 498
Variations				
Acquisitions	4 527	5 496	4 596	14 619
Cessions (valeurs brutes)		-60	-248	-307
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs)	4	70	-10	64
Cessions (amortissements)		60	248	307
Dotation aux amortissements et dépréciations	-411	-2 419	-508	-3 338
Reprises de dépréciations				
Ecart de conversion à l'ouverture	0	-65	-5	-70
Variation de périmètre				
Virement de poste à poste			-6 417	-6 417
Total des variations de la période	4 121	3 082	-2 345	4 858
Au 31 août 2020				
Valeur brute	15 782	22 518	7 393	45 693
Amortissements et dépréciations cumulés	-6 338	-14 249	-3 750	-24 337
Valeur nette	9 445	8 269	3 642	21 356
Variations				
Acquisitions	514	2 550	2 508	5 571
Cessions (valeurs brutes)	-21	-1 899	-100	-2 020
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs)				
Cessions (amortissements)	10	1 696	93	1 799
Dotation aux amortissements et dépréciations	-545	-2 833	-645	-4 022
Reprises de dépréciations				
Ecart de conversion à l'ouverture				
Variation de périmètre				
Virement de poste à poste (valeur brutes)	0	52	-458	-406
Virement de poste à poste (amortissements)	0	-29	29	0
Total des variations de la période	-42	-463	1 427	922
Au 31 août 2021				
Valeur brute	16 275	23 220	9 342	48 838
Amortissements et dépréciations cumulés	-6 873	-15 415	-4 273	-26 560
Valeur nette	9 403	7 806	5 070	22 278

Pour les UGT sur lesquelles des indices de pertes de valeur ont été identifiées, les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

Les flux sur les immobilisations corporelles comptabilisées conformément à IFRS
16 sont les suivants :

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
Au 31 août 2019				
Valeur brute	5 897	272	494	6 663
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 717	-183	-363	-4 263
Valeur nette	2 180	89	131	2 400
Variations				
Acquisitions	28	632	243	902
Cessions (valeurs brutes)				
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs Cessions (amortissements))				
Dotation aux amortissements et dépréciations	-129	-146	-116	-391
Reprises de dépréciations				
Ecart de conversion à l'ouverture				
Variation de périmètre				
Virement de poste à poste				
Total des variations de la période	-101	485	127	5 692
Au 31 août 2020				
Valeur brute	5 925	903	737	7 565
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 846	-329	-479	-4 654
Valeur nette	2 079	574	258	2 911
Variations				
Acquisitions		176	115	292
Cessions (valeurs brutes)	-21	-93	-13	-127
Ecart de conversion à l'ouverture (valeurs Cessions (amortissements))	10	27	6	43
Dotation aux amortissements et dépréciations	-117	-158	-143	-419
Reprises de dépréciations				
Ecart de conversion à l'ouverture				
Variation de périmètre				
Virement de poste à poste				
Total des variations de la période	-128	-48	-35	-211
Au 31 août 2021				
Valeur brute	5 904	987	839	7 730
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 953	-460	-616	-5 030
Valeur nette	1 951	527	223	2 700

6.5 Autres actifs financiers

	31.08.2021	31.08.2020
Titres de participation (sociétés non consolidées)	0	0
Dépréciation des titres de participation	0	0
Compte-courant des sociétés non consolidées		0
Dépôts et cautionnements ⁽¹⁾	71	71
TOTAL	71	71

⁽¹⁾ Les dépôts et cautionnements correspondent à des dépôts de garantie sur loyers et cautions Total.

6.6 Autres actifs non courants

	Date d'origine créances	31.08.2021	31.08.2020
Crédit vendeur FINELOC	2013		150
Dépréciation crédit vendeur FINELOC	2013		-150
Créance Poncin Yacht & Partners	2015	14	59
TOTAL		14	59

Le crédit vendeur FINELOC, dont l'en-cours s'élevait à 150 K€ au 31 août 2020, et qui était entièrement déprécié, a été comptabilisé en pertes sur créances irrécouvrables sur l'exercice.

6.7 Actifs d'impôts différés

Sur la base des prévisionnels établis par la Direction, le Groupe pense pouvoir imputer sur le résultat fiscal groupe des deux exercices à venir l'intégralité des déficits cumulés au 31 août 2021, soit 25 992 K€. En activant le déficit qu'il est probable de pouvoir imputer sur l'exercice à venir au taux de 27.375%, et le solde, qui sera imputé sur l'exercice suivant, au taux de 25.825%, conformément aux taux votés, l'actif d'impôt différé sur déficits s'élève à 6 977 K€.

Le 1^{er} septembre 2005, CATANA GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale prévu par les articles 223-A à 223-U du Code Général des Impôts. Ses filiales, CHANTIER CATANA et PORT PIN ROLLAND font partie du périmètre d'intégration.

	ACTIF		PASSIF	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Décalages temporaires				
Déficits fiscaux	25 992	6 977		
Congés payés	116	30		
C3S	112	29		
Participation des salariés	376	97		
Effort construction	40	10		
Opcvm	2	0		
Provisions non déductibles	355	57		
Amortissements	237	38		
Retraitements				
Frais acquisition titres	20	5		
Amortissements dérogatoires	-13	-3		
Marge interne sur stocks	72	11		
Charges à répartir	30	5		
Crédits bails	-529	-137		
IFRS 16	8	2		
Ecart d'évaluation	-76	-20		
Engagements de retraite	86	17		
TOTAL	26 828	7 118		

6.8 Stocks

	31.08.2021			31.08.2020		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	8 010	1 049	6 961	6 168	912	5 255
Marchandises	3 048	13	3 035	2 003	74	1 929
En-cours de production	12 012	0	12 012	8 913	0	8 913
Produits intermédiaires et finis	916	0	916	1 341	0	1 341
TOTAL	23 985	1 062	22 923	18 424	986	17 438

La hausse des stocks de matières premières reflète la volonté du Groupe de se prémunir contre d'éventuels risques de ruptures de stocks.

La hausse des en-cours est liée à la progression du carnet de commandes.

6.9 Créances clients

	31.08.2021	31.08.2020
Clients et comptes rattachés	9 488	14 195
Dépréciation	-82	-84
Créances clients nettes	9 406	14 112

6.10 Autres actifs courants

	31.08.2021			31.08.2020		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts au personnel						
Dépôts et cautionnements < 1 an	1		1	3		3
Avances et acomptes sur commandes	834		834	840		840
Personnel	28		28	9		9
Etat ⁽¹⁾	1 840		1 840	1 462		1 462
Débiteurs divers ⁽²⁾	843	95	747	1 106	211	895
Groupe & associés	0		0	0		0
Charges constatées d'avance	621		621	562		562
TOTAL	4 168	95	4 072	3 982	211	3 771

⁽¹⁾ Au 31/08/2021, 1 092 K€ de crédit de TVA dont 890 K€ de remboursement demandé.

Au 31/08/2020, 603 K€ de crédit de TVA dont 320 K€ de remboursement demandé.

⁽²⁾ Au 31/08/2021, 64 K€ de créance liée au CIR contre 134 K€ en N-1.

6.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.08.2020	31.08.2020
Valeurs mobilières de placement	47	47
Dépréciation	-40	-40
Disponibilités	45 575	35 007
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	45 582	35 013
Concours bancaires	-20	-126
TRESORERIE NETTE	45 562	34 887

7. Notes sur le bilan passif

7.1 Capitaux propres

		31.08.2021		31.08.2020
Capital		15 353		15 257
Actions Propres		28	-	89
Prime d'émission, de fusion et d'apport	13 034			
Report à nouveau	13 563			
Réserves légales	719			
Réserves réglementées	-			
Réserves consolidées	- 6 531			
	20 785			
Réserves consolidées		20 785		15 540
Résultat consolidé		14 132		5 193
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		50 298		35 900
Intérêts minoritaires		2 669		2 195
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		52 968		38 095

Le capital social se présente comme suit :

	31.08.2021
Nombre de titres	30 706 178
Valeur unitaire (en €)	0,50
MONTANT DU CAPITAL (en K€)	15 353

Par décision du Conseil d'Administration du 30 mars 2021, il a été procédé à une augmentation de capital de 96 000 € par la création de 192 000 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été réalisée par une incorporation des réserves dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

7.2 Emprunts et dettes financières

	31.08.2021	31.08.2020
Emprunts et dettes bancaires	17 267	22 538
Dettes sur crédits-bails	1 694	2 271
Dettes sur locations simples	415	482
Dettes financières diverses	915	675
Emprunts et dettes financières non courants	20 291	25 966
Emprunts et dettes bancaires	4 806	877
Concours bancaires	20	126
Dettes sur crédits-bails	362	385
Dettes sur locations simples	236	235
Dettes financières diverses	1 721	1 632
Emprunts et dettes financières courants	7 144	3 255
TOTAL	27 435	29 221

Sur l'exercice 2019/2020, le Groupe avait obtenu 18.8 M€ de prêts PGE auprès de ses différents partenaires bancaires, qu'il a choisi de rembourser sur 5 ans.

Les dettes financières diverses sont composées de 1 135 K€ d'aide remboursable, dont 400 K€ ont été perçus sur l'exercice 2020/2021 au titre d'un contrat croissance entreprise. L'enveloppe globale accordée par la Région Occitanie s'élève ainsi à 1 000 K€. Le début du remboursement interviendra à partir du 1^{er} mai 2022 et s'étendra jusqu'au 1^{er} février 2027.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la manière suivante :

	31.08.2021	31.08.2020
A moins d'un an	7 144	3 255
De un à cinq ans	19 655	24 932
A plus de cinq ans	636	1 034
TOTAL	27 435	29 221

7.3 Provisions à long terme

	31.08.2020	Dotations	Reprises	Ecart de change	Effets actuariels	31.08.2021
Provision pour engagements retraite	517	33	-464			86
Provision pour risques et charges	517	33	-464			86

Sur l'exercice, le Groupe a versé une prime d'assurances de 518 K€ pour couvrir ses engagements de départ en retraite

7.4 Autres passifs non courants

	31.08.2021	31.08.2020
Personnel	-	37
Produits constatés d'avance	158	97
TOTAL	158	134

7.5 Dettes fournisseurs

	31.08.2021	31.08.2020
Dettes fournisseurs	7 984	13 024
Dettes d'immobilisations	64	264
TOTAL	8 047	13 289

Le cash généré par la croissance d'activité a permis au Groupe de régler plus rapidement ses fournisseurs.

7.6 Autres passifs courants

	31.08.2021	31.08.2019
Provision SAV	72	158
Provision pour litiges	181	154
Autres provisions pour risques	96	30
Autres provisions pour charge (retenue à la	181	181
Avances et acomptes reçus sur commandes	16 830	12 673
Personnel	1 997	1 851
Etat hors IS	1 076	1 350
Autres dettes	191	108
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	3 614	839
Etats IS à payer	1 122	103
TOTAL	25 361	17 448

⁽¹⁾ Acomptes sur bateaux en cours de fabrication

Nous constatons une provision SAV de 1% du chiffre d'affaires relatif aux ventes de bateaux neufs. En revanche, notre approche SAV concernant les loueurs et les agents consiste, dès la vente du bateau neuf, à leur faire bénéficier d'une remise SAV qui leur permet ensuite d'être autonome pour les interventions. Ce SAV « payé d'avance » étant sous la forme d'une remise, elle est incluse dans notre chiffre d'affaires et n'intègre pas nos comptes de charges.

8. Notes sur le compte de résultat

8.1 Achats consommés

	31.08.2021	31.08.2020
Achats de matières premières	-44 748	-35 955
Variation de stocks de matières premières	1 842	991
Achats de marchandises	-1 948	-1 388
Variation de stocks de marchandises	1 045	-153
Dépréciation des stocks	-76	253
Production immobilisée ⁽¹⁾	146	190
TOTAL	-43 739	-36 062

⁽¹⁾ La production immobilisée est liée aux coûts engagés pour la réalisation des moules et matériels nécessaires à la production des nouvelles gammes.

8.2 Charges de personnel

	31.08.2021	31.08.2020
Salaires	-8 413	-7 433
Charges sociales	-2 873	-2 685
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions ⁽¹⁾	-153	-489
Participation	-376	-165
Indemnités de fin de carrière	-87	9
Production immobilisée ⁽²⁾	477	447
Transferts de charges	22	7
TOTAL	-11 402	-10 308

⁽¹⁾ Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans d'attribution d'actions gratuites en cours.

⁽²⁾ La production immobilisée est liée aux coûts engagés pour la R&D des nouvelles gammes, ainsi que pour la réalisation des moules et matériels nécessaires à leur production.

8.3 Dotations / Reprises amortissements

	31.08.2021	31.08.2020
Immobilisations incorporelles	-726	-804
Immobilisations corporelles	-4 022	-3 338
TOTAL	-4 748	-4 141

8.4 Dotations / Reprises provisions et dépréciations

	31.08.2021	31.08.2020
Provision pour litiges	43	0
Provision garantie clients	131	79
Dépréciation autres créances ⁽¹⁾	211	
Dépréciation créances sur immobilisations ⁽¹⁾	150	
Dépréciation créances clients	1	10
Reprises sur provisions ou dépréciations	536	89
Provision pour litiges	-70	-33
Provision garantie clients	-46	-144
Provision pour risques	-66	-30
Dépréciation créances clients	0	-26
Dépréciation autres créances	-95	-111
Dotations aux provisions / dépréciations	-277	-343
TOTAL	259	-254

⁽¹⁾ Les reprises de dépréciations viennent en compensation des créances irrécouvrables d'un montant de 428 K€ (voir note 8.5)

8.5 Autres produits et charges opérationnels courants

	31.08.2021	31.08.2020
QP subvention d'investissement reprise au résultat ⁽¹⁾	69	195
Autres produits	127	29
Autres produits courants	196	223
Redevances	0	
Jetons de présence	-15	-15
Pertes sur créances irrécouvrables ⁽²⁾	-428	-58
Autres charges	-72	-18
Autres charges courantes	-515	-91
TOTAL	-319	132

⁽¹⁾ Dont reclassement CIR pour 64 K€ en N et 134 K€ en N-1.

⁽²⁾ Les pertes sur créances irrécouvrables sont compensées par des reprises de dépréciations pour 361 K€ (voir note 8.4)

Le crédit d'impôt recherche dont bénéficie le Groupe est assimilable à une subvention de l'exercice. Les dépenses concernées touchent à des innovations applicables à plusieurs modèles de bateaux.

8.6 Résultat opérationnel non courant

	31.08.2021	31.08.2020
Prix de vente des immobilisations cédées	213	25
VNC des éléments d'actifs cédés	-221	0
Autres produits ⁽¹⁾	108	50
Autres charges ⁽²⁾	-170	-113
TOTAL	-71	-39

⁽¹⁾ Il s'agit principalement d'indemnités perçues sur litiges.

⁽²⁾ Ce poste est composé de règlements litiges et d'amendes & pénalités.

8.7 Coût de l'endettement financier net

	31.08.2021	31.08.2020
Revenus des VMP	5	6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5	6
Intérêts des emprunts ⁽¹⁾	-149	-29
Intérêts sur crédits-bails	-82	-47
Intérêts sur locations simples	-23	-23
Intérêts sur découverts bancaires	-2	-3
Intérêts sur compte-courant hors groupe ⁽²⁾	-7	-6
Coût de l'endettement financier brut	-264	-109
TOTAL	-259	-102

⁽¹⁾ Correspond principalement aux intérêts sur PGE souscrits sur l'exercice précédent.

⁽²⁾ Correspond aux intérêts sur avances concédées par APYC à la société Haco.

8.8 Autres produits et charges financiers

	31.08.2021	31.08.2020
Gains de change	32	519
Revenus des créances commerciales	28	107
Escomptes obtenus ⁽¹⁾	189	15
Autres produits financiers	3	3
Reprise provisions/dépréciations	0	
Reprise des créances ratt. à des part	1	
Autres produits financiers	254	644
Pertes de change	0	-453
Intérêts des autres dettes	-21	-64
Autres charges financières	-22	-517
TOTAL	232	127

⁽¹⁾ En lien avec l'augmentation de sa trésorerie, le Groupe a réglé plus rapidement ses fournisseurs.

8.9 Impôts sur les bénéfices

	31.08.2021	31.08.2020
Charge d'impôt exigible	-1 844	-803
Produit d'impôt différé ⁽¹⁾	2 522	7
TOTAL	678	-797

(1) Cf note 6.7

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	31.08.2021	31.08.2020
Résultat comptable avant impôt	13 941	6 316
Charge d'impôt théorique (28% et 16% pour Haco en 2021 / 31% et 0% pour Haco en 2020)	- 3 784	- 1 958
Impact activation partielle des déficits	4 476	1 634
Impact différences taux d'imposition	20	- 341
Impact changement taux d'ID à l'ouverture	1	2
Impact des charges définitivement non déductibles	- 52	- 186
Impact des crédits d'impôts	18	53
Produit d'impôt effectif	678	- 797

8.10 Résultat net par action

	31.08.2021	31.08.2020
Résultat net part du groupe	14 132	5 193
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	30 589 435	30 475 468
Résultat net par action (en euros)	0,46	0,17

Il n'y a pas d'instrument dilutif sur l'exercice, le résultat net dilué par action est donc égal au résultat net par action.

9. Informations complémentaires

9.1 Effectifs

Au cours de l'exercice 2020/2021, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31.08.2021	31.08.2020
Cadres	30	31
Agents de maîtrise	35	36
Employés et ouvriers	431	416
TOTAL	496	483

L'effectif présenté est un effectif moyen calculé selon le code de la Sécurité Sociale et ne comprend pas le cas échéant les intérimaires.

9.2 Passifs éventuels

Litiges en cours

Plusieurs litiges commerciaux sont en cours ; en l'état d'avancement des procédures, la direction en attend un dénouement favorable justifiant l'absence de provision.

9.3 Engagements hors bilan

Engagements donnés

- Sûretés réelles = 600 K€
au profit de la société SUD OUEST BAIL concernant le crédit-bail immobilier de la société AP YACHT CONCEPTION.
- Sûretés réelles = 3 651 K€
au profit du CIC et de la CAISSE D'EPARGNE au titre des emprunts souscrits par CHANTIER CATANA (nantissement du fonds de commerce et du compte à terme CIC de 1 M€)

Engagements réciproques

- Commandes clients concernant la société CHANTIER CATANA déduction faite des acomptes reçus : 86 463 K€.
- Intérêts des emprunts : 576 K€
- Intérêts des crédits-bails : 164 K€

Autres informations

- Cautionnement bancaire= 1 508 K€
au profit de la CAISSE D'EPARGNE donné par CATANA GROUP concernant un emprunt souscrit par CHANTIER CATANA.
- Cautionnement bancaire= 88 K€
donné par la BPMED en garantie des loyers concernant la concession octroyée par la CCI du VAR à PPR.

9.4 Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions et soldes entre sociétés incluses dans le périmètre du Groupe ont été éliminés.

Au sens de l'IAS 24, la société CATANA GROUP est contrôlée par la SAS FINANCIERE PONCIN. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Dettes financières diverses	190 K€
▪ Créances clients	18 K€
▪ Dettes fournisseurs	783 K€
▪ Débiteurs divers	64 K€
▪ Chiffre d'affaires	366 K€
▪ Charges externes (principalement royalties)	-3 100 K€
▪ Autres charges courantes	-3 K€
▪ Coût de l'endettement financier net	-1 K€

La société AP YACHT CONCEPTION constitue une partie liée, au sens où elle est contrôlée par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Immobilisations incorporelles	73 K€
▪ Immobilisations corporelles	1 394 K€
▪ Créances clients	1 724 K€
▪ Dettes fournisseurs	664 K€
▪ Dettes financières diverses	1 261 K€
▪ Avances & acomptes reçus sur commandes	445 K€
▪ Autres dettes	11 K€
▪ Chiffre d'affaires	12 276 K€
▪ Achats consommés	-13 961 K€
▪ Charges externes (principalement sous-traitance)	-10 162 K€
▪ Coût de l'endettement financier net	-6 K€

La SARL DACA constitue une partie liée, au sens où elle est contrôlée par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Loyers immobiliers	34 K€
▪ Impôts et taxes	6 K€

9.5 Autres informations

Informations environnementales

Le Groupe prend en compte les normes environnementales liées à l'activité, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère et des émissions polluantes provenant des motorisations.

Par ailleurs, les déchets sont triés directement sur le poste de travail et le Groupe a développé un partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

9.6 Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction s'élève à 84 K€. Elle correspond à la rémunération du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général. Les administrateurs ne sont pas rémunérés et ont perçu 15 K€ de jetons de présence.

Il n'existe pas d'avantages particuliers alloués aux dirigeants.

9.7 Honoraires des commissaires aux comptes

	PRO AUDIT		SOFIDEM		BM&A	
	31.08.2021	31.08.2020	31.08.2021	31.08.2020	31.08.2021	31.08.2020
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	13	9	87	93	58	74
- Catana Group (comptes sociaux et consolidés)			50	54	50	52
- Chantier Catana (comptes sociaux)			42	38	-	-
- Port Pin Rolland (comptes sociaux)			-	-	25	22
- Haco (comptes sociaux)	13	9				
Autres prestations						
Juridique, fiscal et social			-	-	-	-
Autres			-	-	-	-
	13	9	92	93	75	74

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital
de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

TALENZ SOFIDEM LAVAL

Rue J.B. Lamarck
CS 52145

53021 LAVAL cedex 9
Société par actions simplifiée au capital de
80 000 €
Membre de la compagnie régionale Ouest
Atlantique

CATANA GROUP

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 15 353 089 EUROS

SIEGE SOCIAL

Zone Technique Le Port
66140 CANET EN ROUSSILLON

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021

Aux actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CATANA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3 de l'annexe des comptes consolidés qui expose la correction d'erreur sur la sous-évaluation des charges de personnel en lien avec le plan d'attribution d'actions gratuites au profit de membres de personnel décidé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2019.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

• Constatation d'une créance d'impôt au titre des déficits reportables

Risque identifié

La créance d'impôts différés a été portée au montant de 7 118 K€ au 31 août 2021, dont 6 977 k€ correspondant à l'activation de la totalité des reports déficitaires résiduels dont l'imputation est prévue intégralement sur deux exercices au regard des bénéfices imposables prévisionnels.

Ce sujet constitue un point clé de notre audit au regard du risque d'irrécouvrabilité de cette créance dans le contexte de crise sanitaire actuel et du jugement exercé par la direction à cet égard.

Notre réponse

Un impôt différé actif n'est comptabilisé que s'il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables suffisants pour le recouvrer.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la direction pour identifier les pertes fiscales reportables existantes qui seront utilisées est appropriée.
- Examiner le caractère raisonnable des prévisions de la direction.
- Apprécier la recouvrabilité de la créance constatée.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3.11 et 6.7 de l'annexe des comptes consolidés.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière requise par l'article L. 225-102-1 du code de commerce n'a pas été établie et que par voie de conséquence votre conseil d'administration n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de sa vérification.

5. AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CATANA GROUP par votre assemblée générale du 22 février 2005 pour le cabinet TALENZ SOFIDEM LAVAL et du 28 février 2011 pour le cabinet BM&A.

Au 31 août 2021, le cabinet TALENZ SOFIDEM LAVAL était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 11^{ème} année.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit ou au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 17 décembre 2021

Les commissaires aux comptes

BM&A



Jean-Luc LOIR

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

TALENZ SOFIDEM LAVAL



Philippe NOURY

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique



SA CATANA GROUP

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

Etats Financiers

du 01/09/2020 au 31/08/2021

/// Sommaire

Rapport de présentation des comptes annuels	128
Comptes Annuels	129
Compte de résultat	130
Bilan actif	132
Bilan passif	133
Annexe	134

Rapport de présentation des comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SA CATANA GROUP relatifs à l'exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en €
Total bilan	44 590 513
Chiffre d'affaires	317 486
Résultat net comptable (Bénéfice)	293 396

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

*Fait à Les Herbiers
Le 09 novembre 2021*

*Véronique Martineau
Expert-Comptable Associée*

Comptes Annuels

Compte de résultat

	31/08/2021	31/08/2020	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises		1	-1	-100,00
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	317 486	523 354	-205 868	-39,34
Chiffre d'affaires net	317 486	523 355	-205 869	-39,34
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>		14 775	-14 775	-100,00
Production stockée		-269 672	269 672	-100,00
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	254 403	593 204	-338 800	-57,11
Autres produits	1 521	80	1 441	NS
Total produits d'exploitation (I)	573 411	846 967	-273 556	-32,30
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	943 415	875 007	68 408	7,82
Impôts, taxes et versements assimilés	12 016	7 681	4 336	56,45
Salaires et traitements	84 000	269 411	-185 411	-68,82
Charges sociales	59 460	116 150	-56 689	-48,81
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	2 669	4 202	-1 533	-36,49
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	15 007	15 008	-1	
Total charges d'exploitation (II)	1 116 567	1 287 459	-170 892	-13,27
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-543 157	-440 492	-102 665	23,31
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	524 027	1 023 906	-499 879	-48,82
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 000		3 000	
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg	1 864	533	1 331	249,72
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	528 891	1 024 439	-495 548	-48,37
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 266	3 651	-386	-10,56
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	3 266	3 651	-386	-10,56
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	525 625	1 020 788	-495 162	-48,51
RESULTAT COURANT avant impôt	-17 531	580 296	-597 827	-103,02

Compte de résultat (suite)

	31/08/2021	31/08/2020	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	792 051	594 942	197 109	33,13
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	792 051	594 942	197 109	33,13
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		64 942	-64 942	-100,00
Sur opérations en capital	715 907	575 137	140 770	24,48
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	4 000	3 914	86	2,20
Total charges exceptionnelles (VIII)	719 907	643 993	75 914	11,79
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
	72 144	-49 051	121 195	-247,08
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-238 783	-172 475	-66 308	38,44
Total des produits (I+III+V+VII)	1 894 353	2 466 348	-571 995	-23,19
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 600 957	1 762 628	-161 671	-9,17
BENEFICE OU PERTE				
	293 396	703 719	-410 324	-58,31
<i>(a) Y compris :</i>				
- Redevances de crédit-bail mobilier	11 440	12 032	-591	-4,91
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	524 027	1 023 906	-499 879	-48,82
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	857	1 004	-147	-14,64

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2021	Net 31/08/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	95 594	95 594		404
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	410 049		410 049	205 849
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	81 282	80 156	1 127	3 391
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	35 890 354		35 890 354	35 874 334
Créances rattachées aux participations	1 620 811		1 620 811	5 209 915
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 432		27 432	87 434
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	38 125 522	175 750	37 949 773	41 381 329
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				92
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	196 215		196 215	787 103
Autres créances	1 465 954		1 465 954	397 341
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 956 670		4 956 670	868 644
Charges constatées d'avance (3)	21 902		21 902	34 856
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 640 741		6 640 741	2 088 035
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	44 766 263	175 750	44 590 513	43 469 363
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			1 647 193	5 298 164
(3) Dont à plus d'un an (brut)			13 746	58 746

Bilan passif

	31/08/2021	31/08/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	15 353 089	15 257 089
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	13 034 440	13 034 440
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	718 899	683 713
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		96 000
Autres réserves		
Report à nouveau	13 563 071	12 894 538
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	293 396	703 719
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	13 072	9 072
TOTAL CAPITAUX PROPRES	42 975 967	42 678 572
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	242 362	261 018
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233 796	364 144
Dettes fiscales et sociales	1 107 368	150 630
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 020	
Autres dettes	15 000	15 000
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 614 546	790 792
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	44 590 513	43 469 363
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 614 546	790 792
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe 

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Par décision du Conseil d'Administration du 30 mars 2021, il a été procédé à une augmentation de capital de 96 000 € par la création de 192 000 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été réalisée par une incorporation des réserves dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA CATANA GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2021, dont le total est de 44 590 513 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 293 396 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	301 443	204 200		505 643
Immobilisations incorporelles	301 443	204 200		505 643
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	8 317			8 317
- Matériel de transport	3 198			3 198
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	69 768			69 768
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	81 282			81 282
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	41 084 250	16 020	3 589 105	37 511 165
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	89 298		61 867	27 432
Immobilisations financières	41 173 548	16 020	3 650 971	37 538 597
ACTIF IMMOBILISE	41 556 273	220 220	3 650 971	38 125 522

Autres participations : 3 589 105 € remboursement compte courant des filiales

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	95 190	404		95 594
Immobilisations incorporelles	95 190	404		95 594
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	8 317			8 317
- Matériel de transport	3 198			3 198
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 376	2 265		68 641
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	77 891	2 265		80 156
ACTIF IMMOBILISE	173 081	2 669		175 750

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 332 314 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 620 811	1 620 811	
Prêts			
Autres	27 432	26 382	1 050
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	196 215	196 215	
Autres	1 465 954	1 452 208	13 746
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	21 902	21 902	
Total	3 332 314	3 317 518	14 796
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int cour. / creances ratt.	7 293
Clients factures a etablr	161 696
Fourn.avoirs a recevoir	7 859
Total	176 849

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des immobilisations

	Montant	Valeur Retenue	Justification
Actions propres	26 382	26 382	
TOTAL	26 382	26 382	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 353 089,00 € décomposé en 30 706 178 titres d'une valeur nominale de 0,50 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	30 514 178	0,50
Titres émis pendant l'exercice	192 000	0,50
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	30 706 178	0,50

Les 30 706 178 actions se décomposent en :

- 21 855 288 actions au porteur assorties d'un droit de vote simple, dont actions propres détenues.
- 8 850 590 actions nominatives dont 741 636 assorties d'un droit de vote simple et 8 109 251 sont assorties d'un droit de vote double.

Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions, par le Conseil d'Administration, adopté le 25/02/2021 pour les salariés du groupe.

- Nombre total d'actions pouvant être émises : 72 500
- Nombre d'actions attribuées sur l'exercice : 72 500
- Valeur initiale des actions au 25/02/2021 : 3.41 €

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	9 072	4 000		13 072
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	9 072	4 000		13 072
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		4 000		

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 614 546 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	190 494	190 494		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233 796	233 796		
Dettes fiscales et sociales	1 107 368	1 107 368		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 020	16 020		
Autres dettes (**)	66 868	66 868		
Total	1 614 546	1 614 546		
(**) Dont envers les associés	51 868			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 51 868 €.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	166 496
Int.cour./dett.ratt.part.	857
Org.sociaux ch. a payer	3 000
Formation professionnelle	770
Taxe apprentissage	567
Etats charges a payer	5 960
Debit.cred.charge a payer	15 000
Total	192 650

Autres informations

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 4 743
- . En valeur : 26 382 €

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees avance	21 902		
Total	21 902		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/08/2021
Commissions et courtages	17 486
Rémunération de présidence	300 000
TOTAL	317 486

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/08/2021	31/08/2020
Produits financiers de participation	524 027	1 023 906
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 000	
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 864	533
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	528 891	1 024 439
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 266	3 651
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	3 266	3 651
Résultat financier	525 625	1 020 788

Produits financiers de participations :

- dont dividendes reçus de sa filiale CHANTIER CATANA pour 500 K€

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79120000 - Tsf charges externes	251 338	
79120001 - Tsf chges externes - exo	3 066	
	254 403	
Total	254 403	

Rétrocession de frais directs aux filiales : 253 483 €

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Boni/mali sur rachat actions propres	715 907	792 051
Amortissements dérogatoires	4 000	
TOTAL	719 907	792 051

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	293 396
+ Impôts sur les bénéfices	-238 783
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	54 613
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	4 000
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	58 613

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	-17 531	-238 783	221 252
+ Résultat exceptionnel	72 144		72 144
- Participations des salariés			
Résultat comptable	54 613	-238 783	293 396
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

L'impôt comptabilisé de - 238 783 € se décompose ainsi :

IS : 1 725 902 €

IS des sociétés intégrées : - 1 901 008 €

Crédits d'impôt des sociétés intégrées : - 51 950 €

Crédits d'impôt de CATANA GROUP : - 11 727 €

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 26,5 %, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 3 464 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	13 072
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	13 072
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	3 464
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 26,5 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2005, la société SA CATANA GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA CATANA GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt qu'aurait supporté la société se monte à 0 € contre un impôt comptabilisé de -238 783 €.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Produits de l'exercice : 1 901 008 €

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 1 personne.

	Personnel
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
Total	1

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CATANA GROUP

Forme : SA

SIREN : 390406320

Au capital de : 15 353 089 €

Adresse du siège social :

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
<i>Cautionnements, avals et garanties donnés par la société</i>	2 108 309
Avals et cautions	2 108 309
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	38 675
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 146 984
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	1 508 309

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Engagement de crédit-bail mobilier</i>	38 675
Autres engagements reçus	38 675
Total	38 675
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				61 984	61 984
Cumul exercices antérieurs				21 167	21 167
Dotations de l'exercice				16 613	16 613
Amortissements				37 780	37 780
Cumul exercices antérieurs				15 980	15 980
Exercice				12 032	12 032
Redevances payées				28 012	28 012
A un an au plus				12 032	12 032
A plus d'un an et cinq ans au plus				5 029	5 029
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				17 061	17 061
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				21 614	21 614
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				21 614	21 614
Montant pris en charge dans l'exercice				11 440	11 440


Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Pays	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires hors taxes
					brute	nette					
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous											
1 - Filiales (à détailler) : (+ 50 % du capital détenu)											
- SAS CHANTIER CATANA	France	4 501 068	24 020 573	100,00%	27 778 581	27 778 581		1 508 309	10 501 121	499 828	104 986 279
- SAS PORT PIN ROLLAND	France	38 112	4 944 988	100,00%	5 351 773	5 351 773	120 534		871 849		29 758 573
2 - Participations (à détailler) : (10 à 50 % du capital détenu)											
- SARL HA.CO	Tunisie	631 670	4 705 082	50,00%	2 760 000	2 760 000	1 500 277		846 701		20 309 830
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital
de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

TALENZ SOFIDEM LAVAL

Rue J.B. Lamarck
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9
Société par actions simplifiée au capital de
80 000 €
Membre de la compagnie régionale Ouest
Atlantique

CATANA GROUP

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 15 353 089 EUROS

SIEGE SOCIAL
Zone Technique Le Port
66140 CANET EN ROUSSILLON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

Aux actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CATANA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLEFS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société procède à des dotations et des reprises sur provisions pour dépréciations des titres de participation selon la méthode décrite dans la note intitulée « Titres de participation ».

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies par votre société et des informations fournies en annexe, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du *conseil d'administration* et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés *aux actionnaires*.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles par les articles L.225-37-4, L.22-10-09 et L. 22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres Informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Respect du format ESEF

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CATANA GROUP par votre assemblée générale du 22 février 2005 pour le cabinet TALENZ SOFIDEM LAVAL et du 28 février 2011 pour le cabinet BM&A.

Au 31 août 2021, le cabinet TALENZ SOFIDEM LAVAL était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 11^{ème} année.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.


Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 17 décembre 2021

Les commissaires aux comptes

BM&A



Jean-Luc LOIR
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

TALENZ SOFIDEM LAVAL



Philippe NOURY
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

TALENZ SOFIDEM LAVAL
Rue J.B. Lamarck
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie Ouest Atlantique

CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 15 353 089 Euros

SIEGE SOCIAL
Zone Technique Le Port
66140 CANET EN ROUSSILLON

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2021**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2021**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R°225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R°225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention rachat d'actions de la société PORT PIN ROLLAND conclue entre CATANA GROUP (cessionnaire) et Olivier PONCIN, Aurélien PONCIN, Pascale PONCIN et FINANCIERE PONCIN (Cédants)

Personnes intéressées : Monsieur Olivier PONCIN (Président Directeur Général de CATANA GROUP), Monsieur Aurélien PONCIN (représentant permanent de FINANCIERE PONCIN au conseil d'administration de CATANA GROUP), Pascale PONCIN (administratrice de CATANA GROUP) et la société FINANCIERE PONCIN (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de CATANA GROUP et administrateur de CATANA GROUP).

Modalité : CATANA GROUP, cessionnaire, a acquis 4 actions de la société Port Pin Rolland en date du 10 juin 2021 auprès de Messieurs Olivier PONCIN et Aurélien PONCIN, de Madame Pascale PONCIN et de la FINANCIERE PONCIN, qui détenaient chacun 1 action, au prix de 2 670 € par action correspondant au montant des capitaux propres de Port Pin Rolland divisé par le nombre total d'actions composant le capital social.

Au titre de cette convention autorisée par le conseil d'administration du 25 février 2021, CATANA GROUP a acquis 4 actions pour un total de 10 680 € comptabilisé en actif immobilisé financier.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention : Simplification de l'organisation du groupe CATANA GROUP avec pour objectif de rendre la société Port Pin Rolland unipersonnelle.

CONVENTION ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R°225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

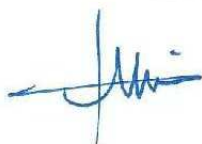
Convention de rémunération de l'engagement de caution conclue entre la société CATANA GROUP et Monsieur Olivier PONCIN

Modalité : rémunération de la caution personnelle d'un montant de 150 000 € donnée par Monsieur Olivier PONCIN en garantie des engagements de la société au titre d'un contrat de crédit-bail consenti par SUD OUEST BAIL, au taux de 0,5% l'an ; Au titre de cette convention, la société CATANA GROUP a constaté une charge de 750 € sur l'exercice.

Fait à Paris et Laval, le 17 décembre 2021

Les commissaires aux comptes

BM&A



Jean-Luc Loir

Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

SOFIDEM



Philippe Noury

Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes Ouest Atlantique

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

- **Personne responsable des informations**

Olivier Poncin, président-directeur général de la Société.

- **Déclaration de la personne responsable**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés.

Monsieur Olivier Poncin,
Président-directeur général de la Société